Nations Unies S/PV.3652



Conseil de sécurité

Provisoire

Cinquante et unième année

3652e séance
Lundi 15 avril 1996, à 10 h 30
New York

Président :	M. Somavía	(Chili)
Membres :	Allemagne	M. Eitel
	Botswana	M. Nkgowe
	Chine	M. Qin Huasun
	Égypte	M. Elaraby
	États-Unis d'Amérique	Mme Albright
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Dejammet
	Guinée-Bissau	M. Queta
	Honduras	M. Martínez Blanco
	Indonésie	M. Wibisono
	Italie	M. Terzi di Sant'Agata
	Pologne	M. Włosowicz
	République de Corée	M. Park
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Gomersall

Ordre du jour

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 10 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis (S/1996/257)

96-85416 (F)

La séance est ouverte à 11 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation dans les territoires arabes occupés

Lettre datée du 10 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis (S/1996/257)

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu des représentants de l'Algérie, de l'Arabie saoudite, de la Colombie, de Cuba, des Émirats arabes unis, d'Israël, de la Jamahiriya arabe libyenne, du Japon, de la Jordanie, du Koweït, du Liban, de la Malaisie, du Maroc, de la Norvège, du Pakistan, de la République arabe syrienne, de la Tunisie, de la Turquie et du Yémen des lettres dans lesquelles ils demandent à être invités à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique habituelle, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ces représentants à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Yaacobi (Israël) prend place à la table du Conseil; M. Lamamra (Algérie), M. Allagany (Arabie saoudite), M. García (Colombie), M. Rodríguez Parilla (Cuba), M. Samhan (Émirats arabes unis), M. Takahashi (Japon), M. Abu-Nimah (Jordanie), M. Abulhasan (Koweït), M. Moubarak (Liban), M. Azwai (Jamahiriya arabe libyenne), M. Razali (Malaisie), M. Snoussi (Maroc), M. Biørn Lian (Norvège), M. Khan (Pakistan), M. Hallak (République arabe syrienne), M. Abdellah (Tunisie), M. Tanç (Turquie) et M. Obadi (Yémen) occupent les sièges qui leur sont réservés sur les côtés de la salle du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu de l'Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre qui a été publiée comme document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/274 et qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander que, conformément à la pratique habituelle, le Conseil de sécurité invite M. Nasser Al-Kidwa, Observateur permanent de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer aux débats du Conseil de sécurité consacrés à la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem.»

Je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter l'Observateur permanent de la Palestine à participer au présent débat, conformément au règlement intérieur et à la pratique habituelle dans ce domaine.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al-Kidwa (Palestine) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : J'informe le Conseil que j'ai reçu du Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien une lettre datée du 12 avril 1996, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur, en ma qualité de Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, de demander à être invité à participer au débat consacré à la situation dans les territoires arabes occupés, conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité.»

En de précédentes occasions, le Conseil de sécurité a adressé des invitations aux représentant d'autres organes des Nations Unies dans le cadre de l'examen de questions inscrites à son ordre du jour.

Conformément à la pratique suivie par le passé dans ce domaine, je propose que le Conseil adresse une invitation à S. E. M. Ravan Farhadi, Président par intérim du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

J'informe le Conseil que j'ai reçu du Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Guinée auprès de l'Organisation des Nations Unies, une lettre datée du 12 avril 1996, qui se lit comme suit :

> «J'ai l'honneur de demander qu'en vertu de l'article 39 de son règlement intérieur provisoire, le Conseil de sécurité adresse une invitation à S. E. M. Engin A. Ansay, Observateur permanent de

l'Organisation de la Conférence islamique auprès de l'Organisation des Nations Unies, à l'occasion du débat que le Conseil consacrera à la question intitulée "La situation dans les territoires arabes occupés".»

Cette lettre a été publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/1996/277.

Si je n'entends pas d'objection, je considérerai que le Conseil accepte d'adresser une invitation à S. E. M. Ansay en vertu de l'article 39.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant commencer l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit en réponse à la demande figurant dans une lettre datée du 10 avril 1996, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent des Émirats arabes unis auprès de l'Organisation des Nations Unies, document S/1996/257.

Je voudrais également attirer l'attention des membres sur le document S/1996/235 qui contient le texte d'une lettre datée du 2 avril 1996, adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente d'observation de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Le premier orateur est l'Observateur permanent de la Palestine. Je lui donne la parole.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la Présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous sommes convaincus que vous dirigerez avec succès et compétence le Conseil de sécurité. Je souhaite également remercier l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, qui a présidé le Conseil de sécurité le mois dernier.

Je souhaiterais en premier lieu remercier les membres du Groupe arabe fraternel et son président pour le mois en cours, le Représentant permanent des Émirats arabes unis, de leur requête visant à convoquer la présente réunion du Conseil de sécurité pour examiner la grave situation qui règne dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem. En outre, je voudrais remercier les membres du Conseil de sécurité d'avoir répondu à cette requête, ainsi que tous les autres États Membres qui ont manifesté intérêt et préoccupation à l'égard de cette situation. Je tiens également à remercier S. E. M. Boutros Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, de l'intérêt qu'il a manifesté et de ses bons offices, et notamment pour avoir transmis au Conseil de sécurité la lettre de S. E. le Président Yasser Arafat figurant dans le document S/1996/233.

Le peuple palestinien des territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem, vit dans des conditions extrêmement difficiles. Les souffrances qu'il endure quotidiennement ont augmenté et sont devenues insoutenables en raison de l'ensemble des politiques et des mesures adoptées dans plusieurs domaines par Israël, la puissance occupante.

Le premier domaine concerne les politiques et les mesures israéliennes s'appliquant au mouvement des personnes et des marchandises à l'intérieur du territoire palestinien, ainsi qu'à l'entrée dans le territoire et à la sortie de celui-ci. En réalité, ces politiques et ces mesures représentent le siège du territoire palestinien et l'étranglement de la population et de l'économie palestiniennes.

La politique a des aspects divers, notamment empêcher et restreindre la liberté de mouvement entre les villes et les villages palestiniens à l'intérieur du territoire palestinien lui-même, y compris certaines restrictions imposées dans la bande de Gaza. Un autre aspect est la division du territoire palestinien, qui est une conséquence du refus d'Israël d'établir un passage sûr entre la Cisjordanie et la bande de Gaza, qui, selon la Déclaration de principes de 1993, représente une seule unité territoriale. Un autre aspect est l'imposition de restrictions à l'entrée de la population palestinienne dans Jérusalem-Est occupé, en dépit du statut spécial de cette ville en tant que centre religieux, culturel et économique du peuple palestinien.

Un autre aspect de cette politique israélienne est le bouclage de la frontière israélienne au peuple palestinien et aux marchandises palestiniennes, ainsi que l'interdiction de l'entrée de marchandises israéliennes dans le territoire palestinien ou dans certaines parties de celui-ci. Ces restrictions ont également été appliquées à des marchandises destinées à une tierce partie ou provenant d'une tierce partie.

L'aspect final de cette politique est le bouclage des frontières de la Cisjordanie et de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte, respectivement, ou l'imposition de sérieuses restrictions au mouvement des marchandises et des personnes à travers ces frontières.

Les divers aspects de cette politique israélienne ont été présentés en détail dans la lettre (S/1996/235) que le l'Observateur de la Mission permanente de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies a adressée au Secrétaire général. À l'évidence, cette politique fait plus qu'empêcher les travailleurs palestiniens de gagner leur vie après les longues années d'exploitation à laquelle Israël a soumis à cet égard. En fait, cela représente l'élimination de toute possibilité de créer une économie palestinienne viable, y compris en empêchant le développement du commerce extérieur et d'un marché libre. En outre, cette politique revient à isoler le territoire palestinien du monde extérieur, ce qui entraîne de graves souffrances et a, parfois, causé le décès de personnes malades et de graves pénuries de certaines marchandises et produits de première nécessité. De plus, ces mesures ont été prises unilatéralement par Israël, sans consulter la partie palestinienne, et ont été illégalement imposées par des moyens militaires.

Le deuxième domaine concerne un ensemble de mesures israéliennes revêtant divers aspects, qui ont commencé avec la reprise de la démolition d'habitations palestiniennes par la puissance occupante et ses menaces de recourir à nouveau à la déportation. Il inclut également plusieurs cas d'assassinat politique qui se sont produits dans un certain nombre d'endroits, y compris dans le territoire sous contrôle de l'Autorité nationale palestinienne et également dans les territoires d'autres pays. Parmi ces mesures figurent également la confiscation continue de terres palestiniennes par Israël, la construction continue de nouvelles routes de contournement pour desservir les colonies de peuplement israéliennes, et l'expansion de ces colonies, qui, toutes, visent à créer d'autres faits illégaux sur le terrain.

Le troisième domaine concerne essentiellement le refus d'Israël d'appliquer certaines dispositions pertinentes des accords conclus entre les parties israélienne et palestinienne. Les exemples les plus frappants sont peut-être le fait qu'Israël n'a toujours pas retiré ses forces de la ville d'Hébron, ce qui devait avoir lieu avant le 28 mars 1996; la détention et l'emprisonnement continus de Palestiniens dans des geôles israéliennes, malgré les accords conclus à cet égard entre les deux parties; le refus de retirer officiellement le gouvernement militaire israélien et de dissoudre l'administration civile après l'entrée en fonctions du Conseil législatif palestinien élu; et, comme je l'ai dit, la non-application des dispositions relatives au passage sûr entre la Cisjordanie et la bande de Gaza pour relier le territoire palestinien.

Telle est, en bref, la situation qui existe en ce qui concerne les politiques et les mesures adoptées récemment par Israël à l'encontre du peuple palestinien. L'intensité de ces politiques et mesures a varié plusieurs fois. Cependant, elle a atteint ces dernières semaines un niveau insoutenable, qui constitue une menace très réelle à la situation qui, dans son ensemble, reste fragile.

À ce stade, nous tenons à condamner fermement toutes ces politiques et mesures, étant donné que certaines d'entre elles violent les dispositions de la quatrième Convention de Genève, qui est applicable à tous les territoires palestiniens occupés par Israël depuis 1967, y compris Jérusalem; le châtiment collectif de notre peuple en fait partie. Certaines de ces mesures violent les dispositions des accords conclus entre le Gouvernement israélien et l'Organisation de libération de la Palestine, et elles constituent toutes une violation de l'esprit de paix. Elles menacent le processus de paix ainsi que les perspectives de sa continuation. La véritable question n'est pas le volume ou l'intensité de ces politiques, ce qui, lorsque leur sévérité est atténuée, conduit certains à se dire satisfaits. La vraie question est l'existence même de ces politiques et de ces mesures en principe et la nécessité d'y mettre fin une fois pour toutes, si nous voulons être conséquents avec nous-mêmes et avec le processus de paix et son essence, et si nous voulons respecter les obligations contractuelles assumées par les parties.

Certains ont dit que ces politiques et ces mesures israéliennes étaient dictées par des exigences sécuritaires israéliennes, en particulier à la suite des récentes attaques à la bombe qui ont eu lieu en Israël. Nous comprenons les préoccupations israéliennes à cet égard. Cependant, nous ne sommes pas d'accord avec le diagnostic de la situation ni avec le remède prescrit, et nous rejetons la base de ces politiques. Certaines de ces mesures n'ont absolument aucun rapport avec des considérations sécuritaires. Certaines d'entre elles étaient en place avant les attaques à la bombe, et d'autres ne peuvent être justifiées, même du point de vue de la sécurité israélienne.

Nous croyons que ce qui importe le plus, c'est la compréhension politique de la question. Nous croyons que le maintien de la sécurité devrait comprendre la sécurité de toutes les parties et que, sous aucun prétexte, une partie ne devrait prendre des mesures unilatérales et les imposer par la force. Nous croyons en outre qu'Israël ne peut à la fois se séparer du territoire palestinien et l'isoler du reste du monde, comme si ce territoire et son peuple étaient ses otages. En d'autres termes, si Israël choisit la séparation, quelles que soient ses raisons et malgré ses obligations et ses engagements, il doit assumer les conséquences de cette

décision et accepter en même temps une séparation politique complète.

Quoiqu'il en soit, la base devrait rester l'engagement à l'égard des accords conclus entre les deux parties, au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Certains disent que ces mesures et ces politiques israéliennes sont liées aux prochaines élections en Israël et à leurs complexités. Nous sommes conscients de l'importance des élections et des diverses sensibilités à cet égard et, bien sûr, nous avons notre préférence politique : la poursuite du processus de paix et la stabilité dans la région. Cependant, nous ne pouvons accepter que les souffrances de notre peuple deviennent une marchandise dans la fièvre de la période électorale en Israël ou à tout autre moment. Encore une fois, ce qui est crucial, ici, c'est l'engagement fondamental à l'égard des accords conclus entre les deux parties, au droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Maintenant, qu'en est-il de la position palestinienne. Depuis qu'elle a fait du processus de paix une option stratégique, la partie palestinienne a adopté une position claire à l'égard de tous les actes de terrorisme et de violence. La partie palestinienne a condamné sans ambiguïté les récentes attaques à la bombe perpétrées en Israël et toutes les opérations semblables. De même, la partie palestinienne a condamné les actes terroristes commis par des Israéliens, tels que les massacres perpétrés à Al-Haram Al-Ibrahimi et à Al-Haram al-Qods Al-Charif, et l'assassinat du Premier Ministre Itzhak Rabin.

L'Autorité nationale palestinienne a choisi à cet égard une voie claire pour garantir les intérêts nationaux palestiniens, ce qui implique le maintien de la sécurité, de l'ordre et la primauté du droit ainsi que l'interdiction de tous les groupes illégaux d'agir dans ses territoires. L'Autorité palestinienne a pris des mesures définitives pour garantir la mise en oeuvre de ces décisions avec les ressources dont elle dispose. L'Autorité agit ainsi grâce au soutien écrasant de la population, cristallisé lors du processus électoral historique du peuple palestinien de janvier dernier, au cours duquel notre peuple a exprimé clairement son choix politique en faveur du processus de paix et au cours duquel il a accordé sa confiance et une légitimité constitutionnelle aux dirigeants palestiniens. Nous accomplirons notre mission pour répondre à cette confiance, réaliser nos obligations contractuelles et préserver le processus de paix en vue de la réalisation de nos objectifs nationaux d'instauration d'un État palestinien indépendant avec la ville Sainte de Jérusalem comme capitale.

En même temps, nous tenons à souligner notre conviction qu'une solution finale et absolue au problème de l'extrémisme et du terrorisme est liée à l'arrêt des mesures injustes prises à l'encontre de notre peuple, à la réalisation de progrès politiques supplémentaires dans le processus de paix et à l'amélioration des conditions de vie et de la situation économique difficile de notre peuple.

Le processus de paix a donné lieu à des progrès importants et à de grands changements dans la région. Nous pensons que nous devons travailler pour les consolider et ne devons permettre ni leur destruction ni l'interruption de la continuité de ce processus par les forces opposées à la paix ou du fait de politiques et de mesures incompatibles avec la paix et sa substance, et qui sont très préjudiciables.

Nous sommes venus devant le Conseil de sécurité parce que nous pensons qu'il assume une responsabilité face à la situation au Moyen-Orient et à la question de Palestine dans le cadre de ses responsabilités permanentes en matière de paix et de sécurité internationales, et qu'il doit pouvoir assumer ces responsabilités et obligations à cet égard. L'engagement du Conseil ne peut que servir l'objectif d'une paix juste, durable et globale au Moyen-Orient et appuyer le processus de paix en cours dans la région, complétant ainsi d'autres efforts comme ceux déployés par les Bâtisseurs de la paix lors du Sommet de Charm el-Cheikh.

Nous avions espéré que le Conseil de sécurité pourrait exprimer une position officielle sur la situation dans le territoire palestinien; mais bien que tel n'ait pas été le cas, la convocation d'une réunion officielle du Conseil de sécurité montre clairement la vive préoccupation de la communauté internationale face à la situation et face à ses effets négatifs sur le processus de paix.

Vu la poursuite des politiques et des mesures israéliennes contre notre peuple et notre incapacité à changer la présente situation au moyen des mécanismes prévus par les accords conclus entre les deux parties, il nous paraît nécessaire de dépeindre au Conseil et, à travers lui, à la communauté internationale, la véritable situation dangereuse qui règne dans notre territoire et de demander qu'on nous aide à y mettre fin, au nom du droit et de la justice et à l'appui du processus de paix et de sa continuation.

Je ne puis terminer sans mentionner la poursuite et l'escalade de l'agression israélienne contre le Liban, qui, outre ses effets néfastes sur le processus de paix, inflige

d'immenses souffrances au peuple libanais frère. Nous condamnons les attaques israéliennes contre les villes et les villages libanais, y compris Beyrouth la capitale, et nous réitérons notre solidarité avec le peuple libanais dans sa détermination à mettre fin à l'occupation de son territoire. Nous réaffirmons la nécessité, pour le Conseil de sécurité, de mettre fin immédiatement à l'agression israélienne et de contribuer ainsi à la mise en oeuvre de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, en particulier de la résolution 425 (1978).

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie l'Observateur permanent de la Palestine des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Avant de donner la parole à l'orateur suivant, j'informe le Conseil que je viens de recevoir du représentant de la République islamique d'Iran une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Takht-Ravanchi (République islamique d'Iran) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Le prochain orateur est le représentant d'Israël. Je lui donne la parole.

M. Yaacobi (Israël) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois d'avril. Je voudrais également féliciter votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour la compétence avec laquelle il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Je déplore le fait que l'Observateur de la Palestine ait utilisé cette tribune, à la présente séance, pour réagir sur la question du Liban, à laquelle, je crois comprendre, le Conseil va consacrer une séance ce soir. Je ne répondrai pas à ce qu'il a dit à ce propos. Je réserve mes observations pour la séance de ce soir.

Durant huit journées épouvantables, en février et en mars de cette année, les terroristes fondamentalistes islamiques de la Rive occidentale et de Gaza ont commis quatre attentats suicides à l'intérieur d'Israël. Ces crimes horribles ont tué 59 hommes, femmes et enfants et blessé près de 200 personnes. À la suite de ces actes de terreur criminels, le Gouvernement israélien a imposé la fermeture d'Israël aux habitants de la Rive occidentale et de la bande de Gaza.

La raison de cette décision était de rétablir la sécurité pour la population israélienne en empêchant les terroristes armés de pénétrer en Israël pour y semer le désordre avec l'intention claire de faire échouer le processus de paix et de tuer des Israéliens innocents.

Je voudrais qu'on me comprenne bien : le bouclage n'est pas une forme de châtiment collectif contre la population palestinienne. C'est une mesure promulguée uniquement pour assurer la sécurité du peuple israélien. Nous savons d'expérience que l'allégement du bouclage a précédé les actes terroristes commis dans les centres urbains israéliens. Le lien entre cet allégement et ces actes terroristes est on ne peut plus clair pour quiconque en a été témoin.

Israël est conscient du coût de ce bouclage pour les habitants de la Rive occidentale et de Gaza, et nous sommes sensibles aux difficultés de la population palestinienne. Mais, pour le moment, cette mesure est nécessaire pour protéger notre peuple et sauvegarder la paix.

Ces derniers jours, le Gouvernement israélien a pris des mesures pour alléger graduellement le bouclage. Actuellement, 7 000 travailleurs de Gaza sont autorisés à entrer en Israël chaque jour. Depuis le 8 avril, les Palestiniens âgés de 45 ans ou plus sont autorisés à entrer en Israël pour y gagner leur vie. En outre, des projets de développement, initiés à Gaza par Israël et d'autres donateurs internationaux, continuent d'employer plus de 25 000 travailleurs locaux. Dernièrement, le passage des marchandises a été sensiblement facilité entre Gaza et Israël et entre Israël et la Rive occidentale.

Nous savons qu'il y a encore des terroristes en liberté à Gaza et dans d'autres régions. L'Autorité palestinienne a obtenu l'autonomie sur Gaza et sur la plupart de la population de la Rive occidentale. À la suite du succès des élections qui s'y sont déroulées, nous estimons qu'il appartient à l'Autorité d'extirper le cancer terroriste. Ces gens sont les ennemis de la paix, qui bénéficie à l'avenir de chacun de nous. Nous sommes réellement encouragés par les efforts déployés récemment par l'Autorité palestinienne pour maîtriser les groupes terroristes à l'intérieur des territoires sous sa juridiction. Israël ne peut pas baisser sa garde face aux terroristes dont l'intention déclarée est de

tuer des innocents et d'anéantir le processus de paix. Nous continuerons de rechercher la paix et la sécurité pour notre peuple. De même, nous combattrons les forces sinistres du terrorisme et du fanatisme. Nous ne leur permettons pas de détruire ce que nous avons eu tant de mal à réaliser.

Malheureusement, les terroristes ont l'appui de plusieurs gouvernements étrangers qui ont à maintes reprises manifesté leur opposition à la paix par leurs paroles et par leurs actes; l'un de ces gouvernements vient d'être invité à occuper un siège sur le côté de la salle du Conseil du sécurité. La communauté internationale doit s'unir dans ses efforts pour isoler ces régimes terroristes.

Israël est encouragé par le soutien de la communauté internationale à cet égard. Le mois dernier, au Sommet des Bâtisseurs de la paix tenu à Charm el-Cheikh, en Égypte, 29 dirigeants mondiaux, dont ceux de nombreux États arabes, se sont engagés à promouvoir le processus de paix, à favoriser la sécurité régionale et à lutter contre la terreur.

Nous tous, Palestiniens, Israéliens et autres, devons faire preuve de patience et regarder au-delà de nos épreuves immédiates afin d'atteindre nos objectifs à long terme de paix et de sécurité.

En dépit des attaques terroristes, nous continuerons à oeuvrer afin de promouvoir le processus de paix et d'appliquer les accords que nous avons conclus avec les Palestiniens.

L'adoption, ici, de nouvelles résolutions ne fera que compliquer le processus de paix. Ce n'est qu'en faisant face aux ennemis de la paix que nous pourrons veiller à ce que le processus de paix avance. Je demande à tous les membres du Conseil d'agir d'une façon qui serve véritablement l'édification d'un nouvel ordre au Moyen-Orient et de contribuer à assurer un meilleur avenir à chacun de nous.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant d'Israël des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Elaraby (Égypte) (*interprétation de l'arabe*) : Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui pour discuter de mesures dont les dangers inhérents vont au-delà du siège imposé par Israël au peuple palestinien et dont les effets s'ajoutent à une série de violations, par les Israéliens, des normes du droit international, ainsi que des résolutions du Conseil de sécurité et des engagements pris par le Gouvernement israélien lui-même.

La situation est encore aggravée par le fait que le Conseil de sécurité va considérer en fin de journée la question des nouvelles attaques répétées d'Israël contre le Liban. L'Égypte demande à Israël de cesser ces attaques et de se retirer immédiatement de tous les territoires libanais, conformément à la résolution 425 (1978) du Conseil de sécurité.

Bien qu'Israël justifie ces mesures sous prétexte de sauvegarder sa sécurité, un bref aperçu des mesures israéliennes énumérées dans la liste de plaintes communiquées par la Palestine au Conseil de sécurité donne un démenti à ces justifications.

Premièrement, Israël a imposé des limites à la liberté de mouvement à l'intérieur du territoire palestinien. Les forces israéliennes ont encerclé certaines régions et empêchent les Palestiniens de se déplacer d'une ville à l'autre et d'un village à l'autre.

Deuxièmement, Israël a imposé de nouvelles restrictions à l'entrée dans Jérusalem-Est occupé.

Troisièmement, les frontières palestiniennes sont fermées au peuple palestinien et aux marchandises provenant de la Rive occidentale et de Gaza; aucune marchandise israélienne ne peut entrer dans le territoire palestinien ou dans certains de ses quartiers. En outre, des restrictions ont été imposées au déplacement de ressortissants d'un pays tiers entre Israël et Gaza.

Quatrièmement, Israël a fermé les frontières de la Rive occidentale et de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte, empêchant le déplacement de personnes et le mouvement de marchandises légalement importées par les commerçants palestiniens. Tous les liens entre le territoire palestinien et le monde extérieur ont été coupés. Il a réellement été isolé des pays voisins.

Cette fermeture fait énormément de tort à l'économie palestinienne. Elle est imposée, en général, aux personnes et aux marchandises, même celles à destination ou en provenance de tierces parties. Il en résulte d'immenses souffrances et d'énormes difficultés pour une partie importante de la population, en particulier les travailleurs palestiniens qui comptent sur leur emploi en Israël comme seule source de revenue pour leur famille.

Au cours des années d'occupation, Israël a utilisé les travailleurs palestiniens comme source de main-d'oeuvre à bon marché pour doubler les bénéfices de l'économie israélienne. En empêchant aujourd'hui ces travailleurs

d'aller à leur travail, Israël se dérobe à ses obligations jusqu'à ce qu'une économie palestinienne puisse être mise en place.

En outre, ce type de pratiques israéliennes est contraire aux obligations incombant à Israël en tant que puissance occupante, selon la Quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre du 12 août 1949, ainsi qu'au titre des résolutions du Conseil de sécurité et d'autres accords internationaux.

En outre, ces politiques israéliennes sapent les efforts de ceux qui demandent la tenue de négociations pacifiques visant à résoudre le conflit arabo-israélien — en particulier entre Israël et les Palestiniens — et renforce la position de ceux qui appellent à l'extrémisme, à la violence et au terrorisme de part et d'autre.

La communauté internationale, représentée au Conseil de sécurité, est appelée aujourd'hui plus que jamais à réaffirmer sa position quant au caractère illégitime des mesures israéliennes. Il est certain que le silence du Conseil de sécurité face à de telles mesures soulèvera des questions importantes quant à la légitimité des mesures et des normes appliquées par le Conseil de sécurité à différents types d'agression et signalera l'emploi du système de «deux poids deux mesures» dans l'application de ces normes. Au bout du compte, cela affaiblira la capacité du Conseil de sécurité à faire face à tout acte de violence potentiel à l'avenir.

En demandant à Israël de mettre fin à ces mesures qui vont à l'encontre de ses engagements pris en tant que puissance occupante et constituent une violation des accords qu'il a conclus avec la partie palestinienne, l'Égypte ne sous-estime pas la menace du terrorisme ni la nécessité de redoubler d'efforts face au terrorisme.

Cependant, nous ne pensons pas que démolir des maisons et affamer d'innocents Palestiniens sont des moyens de défendre sa sécurité. Nous pensons que le moyen idéal d'assurer la sécurité de toutes les parties au Moyen-Orient est de faire avancer le processus de paix sur la voie d'une paix juste et globale et d'aider les pays de la région à coopérer afin d'améliorer le niveau de vie de leurs populations.

Le Sommet des Bâtisseurs de la paix, qui s'est tenu à Charm el-Cheikh sous la coprésidence du Président Hosni Moubarak, de l'Égypte, et du Président Bill Clinton, des États-Unis, a réaffirmé le lien essentiel existant entre la paix, la sécurité et le progrès économique. Dans la déclaration finale du Sommet, les deux Présidents ont mentionné plusieurs mesures devant permettre de réaliser trois objectifs essentiels : appuyer les accords israélo-palestiniens; appuyer la poursuite des négociations en vue d'un règlement d'ensemble; et oeuvrer de concert afin de promouvoir la stabilité et la sécurité dans la région par des moyens efficaces, la coopération et une assistance accrue. Les Présidents ont sévèrement condamné tous les actes de terrorisme, quels qu'en soient les motifs ou les auteurs, et notamment les dernières attaques terroristes perpétrées en Israël. Ils ont dénoncé ces actes de terrorisme et proclamé leur ferme intention de les combattre ensemble. Ils ont appelé tous les gouvernements à se joindre à eux pour condamner les actes de terrorisme et s'y opposer.

En dépit de l'évolution positive de la situation au Moyen-Orient enregistrée depuis la tenue de la Conférence de paix de Madrid, nous sommes conscients des menaces qui pèsent sur les efforts de paix au Moyen-Orient, y compris les menaces que représentent les actes terroristes. Un certain nombre d'extrémistes palestiniens ont fait exploser des bombes, qui ont tué des dizaines de civils israéliens. Avant cela, un extrémiste israélien avait assassiné M. Itzhak Rabin, l'ancien Premier Ministre israélien. Et avant cela, il y avait eu le massacre commis par un extrémiste israélien à la mosquée d'Abraham, à Hébron. Tous ces crimes nous rappellent que les ennemis de la paix sont prêts à commettre les pires violences pour parvenir à leurs fins. Nous devons rejeter de telles méthodes et prendre toutes les mesures que nous sommes en droit de prendre pour les combattre.

Si nous condamnons de tels actes de terrorisme, nous ne pouvons toutefois accepter que les crimes terroristes d'une partie soient exploités pour imposer des châtiments collectifs à l'autre. Nous demandons au Gouvernement israélien de respecter les engagements qu'il a pris avec la partie palestinienne. Nous lui demandons de respecter le calendrier convenu pour parachever le retrait israélien des territoires palestiniens occupés et d'être plus positif dans les négociations avec la Syrie et le Liban.

La meilleure réponse à apporter à ceux qui essaient d'assassiner la paix au Moyen-Orient consiste peut-être à accélérer la réalisation de cette paix. La violence ne mène pas à la paix; elle engendre de nouvelles violences. Il importe donc de sortir de ce cercle vicieux. Pour cela, il faut que tous fassent preuve de sagesse, de courage et de clairvoyance.

Avec la Déclaration de principes signée le 13 septembre 1993, les parties palestinienne et israélienne sont arrivées à une réconciliation historique, aux termes de

laquelle il était convenu de prendre des mesures spécifiques en vue d'un règlement du conflit, sur la base du retrait d'Israël des territoires occupés, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973), et des droits politiques légitimes du peuple palestinien. Le Moyen-Orient a commencé à sortir d'une période de guerre et de luttes pour entrer dans une nouvelle étape annonciatrice d'une paix juste et complète entre les peuples de cette importante région du monde. Cette période de transition implique de nouveaux devoirs pour tous ceux qui souhaitent le bien-être des peuples de la région et la stabilité de cette dernière.

Il ne faut pas croire que la poursuite du processus de paix sera automatique ou qu'elle est inévitable. Nous pensons en fait qu'il faut engager toutes les parties à accélérer les négociations. Dans l'esprit de tous les intéressés, le large appui au processus de paix était lié, jusqu'à présent, à l'espoir de reconquérir terre et droits, de mettre fin aux effusions de sang, d'amorcer une coopération régionale en vue de la maîtrise des armements, et de développer l'économie des États de la région afin d'y relever le niveau de vie des populations. Il faut que ces nobles objectifs soient réalisés avant qu'une paix véritable puisse régner. C'est pourquoi, dans son débat d'aujourd'hui, le Conseil de sécurité doit voir dans cette situation une source d'instabilité pour l'ensemble de la région du Moyen-Orient.

La délégation de l'Égypte est convaincue que le Conseil de sécurité examinera tous les aspects de la question, et en particulier les conséquences des mesures prises dernièrement par Israël dans le cadre du processus de paix. Les répercussions à long terme pourraient être que la violence l'emporte sur la logique de paix et de coopération.

Enfin, la délégation de l'Égypte réaffirme qu'une paix juste et durable sera impossible à obtenir si toutes les parties ne respectent pas de bonne foi leurs engagements internationaux. Le débat d'aujourd'hui au Conseil de sécurité sera à n'en pas douter un message clair lancé au Gouvernement israélien quant à la nécessité d'annuler toutes les mesures qui portent atteinte aux droits du peuple palestinien, de sorte que le processus de paix puisse se poursuivre et conduise à la paix globale à laquelle aspirent tous les peuples de la région.

M. Nkgowe (Botswana) (*interprétation de l'anglais*) : La Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie, signée le 13 septembre 1993 à Washington, et l'Accord intérimaire israélo-palestinien sur la Cisjordanie et la bande de Gaza, signé le 28 septembre 1995 à Washington, ont fait d'Israël et de l'Organisation de libération de la Palestine des partenaires dans la recherche d'une paix durable au Moyen-Orient. Ces accords constituent le fondement de la paix et une tentative de réaliser le voeu commun des peuples israélien et palestinien de mettre fin à des années d'un cruel affrontement et d'entrer dans une ère nouvelle de reconnaissance mutuelle, de coopération et de coexistence pacifique. Il s'agit là d'objectifs nobles auxquels le Botswana apporte son ferme appui moral et politique. Nous demandons instamment au Gouvernement israélien et à l'Autorité nationale palestinienne de ne pas fléchir dans leur détermination à l'égard du processus de paix.

Les derniers événements ont montré qu'il fallait beaucoup de courage pour faire la paix. Ce sont ceux qui ne craignent pas de vivre en paix avec leurs anciens ennemis et voisins qui seront prêts à faire un pas de plus dans la recherche de la paix. Il est évident — parfois douloureusement évident — que le chemin de la paix au Moyen-Orient a été et restera semé d'embûches et de dangers. Les ennemis de la paix sont encore nombreux dans la région — assassins, kamikazes poseurs de bombes, fanatiques, et j'en passe, qui sont déterminés à employer la force alors que d'autres ont choisi la coexistence pacifique et l'établissement de relations de bon voisinage comme meilleur moyen d'assurer un avenir prospère et mutuellement avantageux pour les Israéliens et les Palestiniens. Il est évident que l'écrasante majorité des Israéliens et des Palestiniens appartient à la deuxième catégorie. Ils doivent donc puiser force et courage les uns dans les autres et oeuvrer inlassablement et malgré l'adversité pour réaliser leurs aspirations et leur espoir d'un avenir meilleur.

Ils ne peuvent accepter de céder à la panique face aux menaces ou de capituler face aux machinations des ennemis de la paix. La paix, à laquelle tant de personnes aspirent depuis si longtemps, ne peut se défaire au point de se consumer à cause d'activités malavisées de quelques-uns. Les difficultés rencontrées par le processus de paix sont véritablement indéniables. Pour s'y attaquer, il faut que les artisans de la paix unissent leurs efforts et fassent preuve de détermination.

Le Botswana reconnaît les choix limités mais difficiles que le Gouvernement israélien doit faire pour garantir la sécurité de son peuple. Les attaques terroristes brutales qui ont lieu à Jérusalem le 3 mars et à Tel-Aviv le 4 mars, et qui ont fait plusieurs morts et causé d'immenses souffrances à de nombreuses personnes, sont une sombre réalité de ce à quoi le Gouvernement avait à faire face et auxquelles il a dû réagir de la meilleure manière possible. Ces crimes odieux commis contre des civils innocents et sans méfiance n'ont pu être perpétrés que par des ennemis de la paix. Le

peuple épris de paix de Palestine a partagé la douleur de ses frères d'Israël. Il a fait preuve d'une réelle compassion et de sympathie à l'égard du peuple israélien à la suite de ces attentats suicides à la bombe horribles et impitoyables. Ils ont pleinement compris que ces actes odieux n'étaient pas seulement dirigés contre le peuple israélien mais également contre les Palestiniens, car la rupture du processus de paix n'est rien d'autre qu'un poignard pointé sur le peuple de Palestine.

Ma délégation a pris note des lettres datées du 1er avril 1996 (S/1996/233) et du 2 avril 1996 (S/1996/235) concernant l'incidence des mesures prises par Israël contre la population des territoires palestiniens. Les mesures adoptées par le Gouvernement israélien sont évidemment un instrument tranchant qui ne fait aucune distinction entre les coupables et les innocents. Il s'agit d'une forme de châtiment collectif qui blesse le peuple épris de paix de Palestine, contre lequel elles n'auraient jamais dû être dirigées en premier lieu. Aucun sentiment de désespoir ou de panique n'aurait dû être créé car c'est exactement ce que les ennemis du processus de paix espèrent engendrer et ce à quoi ils travaillent avec acharnement.

Il est donc extrêmement important que le Gouvernement israélien mette tout en oeuvre pour éviter d'aliéner la majorité du peuple palestinien, qui, dans le cadre d'élections libres et honnêtes a récemment exprimé sa volonté de paix en réaffirmant son soutien à l'Organisation de libération de la Palestine, partenaire d'Israël dans le processus de paix au Moyen-Orient. Le pouvoir du blocage des frontières de porter préjudice au processus de paix, d'empoisonner l'atmosphère politique et de ralentir le rythme de la mise en oeuvre des accords ne doit pas être sous-estimé. Les intérêts de sécurité du peuple israélien ne doivent pas compromettre les droits de l'homme ni le bien-être du peuple palestinien non plus que l'objectif général de l'établissement d'une paix durable.

Il importe que dans tous ses efforts pour garantir les véritables intérêts de sécurité à son peuple, Israël s'efforce également de prendre des mesures qui ne portent pas atteinte à l'esprit et à la lettre des accords historiques et solennels qu'il a conclus avec l'Organisation de libération de la Palestine. De même, l'Autorité nationale palestinienne devrait faire tout ce qui est en son pouvoir pour endiguer la vague d'attaques terroristes contre l'État d'Israël. Aucun effort ne doit être épargné pour préserver et promouvoir le processus de paix.

M. Park (République de Corée) (*interprétation de l'anglais*) : Comme tous les autres membres du Conseil, la République de Corée a toujours appuyé le processus de paix au Moyen-Orient, qui a débuté avec la Conférence de paix sur le Moyen-Orient, tenue à Madrid en 1991, sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973). Nous avons toujours considéré que les progrès réalisés conjointement par les Israéliens et les Palestiniens en faveur de la paix et de la prospérité commune de la région prouvent indéniablement que tout différend régional, aussi complexe et enraciné qu'il soit, peut en fin de compte être résolu par un dialogue entre les parties directement intéressées. Pour un pays comme la République de Corée, qui souffre lui-même de la division douloureuse de son territoire depuis près d'un demi-siècle, le dialogue israélo-palestinien a également servi d'exemple positif de mesures de confiance et de règlement pacifique des différends.

Bien que le processus de paix au Moyen-Orient ait subi un coup terrible l'année dernière avec la perte tragique du Premier Ministre Itzhak Rabin, l'année 1996 a commencé sur une note d'optimisme, notamment avec l'issue heureuse de la conférence sur l'assistance aux Palestiniens, tenue le 9 janvier à Paris, lors de laquelle la République de Corée a annoncé sa décision de fournir une aide supplémentaire de 3 millions de dollars en plus des 12 millions de dollars déjà offerts pour des projets de redressement destinés au peuple palestinien. Au sein de la région elle-même, les Palestiniens ont atteint une nouvelle étape importante dans leur recherche d'un élargissement de leur autonomie et d'une coexistence pacifique avec les Israéliens avec la tenue des élections du Conseil palestinien et du Président de l'Autorité palestinienne, le 20 janvier, et ce de façon pacifique et démocratique. C'est grâce à ces signes très encourageants que la communauté internationale a été remplie d'espoir qu'une paix juste, durable et globale dans la région était possible.

Malheureusement, une série d'attaques terroristes perpétrées en Israël, les 25 et 26 février, et les 3 et 4 mars ont assombri la situation dans la région. Tout en reconnaissant pleinement que ces actes lâches visaient à faire dérailler le processus de paix, tous les membres du Conseil ont donné leur appui à la paix et appelé les parties à consolider leurs efforts et à accroître leur coopération pour stopper la violence et le terrorisme. En dehors du Conseil, la communauté internationale a adopté une position analogue en tenant le Sommet des Bâtisseurs de la paix le 13 mars à Charm el-Cheikh, dans la péninsule du Sinaï. Les participants au Sommet ont exprimé leur ferme appui au processus de paix et ont fermement condamné le terrorisme.

En dépit de l'espoir de la communauté internationale de voir le processus de paix au Moyen-Orient se poursuivre

comme avant, nous notons que la politique israélienne adoptée en réponse aux attaques terroristes a eu une incidence négative sur la vie des Palestiniens. En particulier, les mesures israéliennes, telle la fermeture de ses frontières avec la Cisjordanie et la bande de Gaza, ont généré d'immenses difficultés pour le peuple palestinien et ont suscité la préoccupation de la communauté internationale. Les problèmes socio-économiques résultant des contre-mesures israéliennes doivent être résolus dès que possible, non seulement pour des raisons humanitaires, mais également au nom du processus de paix lui-même. Après tout, il est évident que le but des extrémistes est d'attiser les flammes de la haine chez les Palestiniens à l'encontre d'Israël et du processus de paix.

C'est pourquoi la situation actuelle dans la région exige une attitude prudente et équilibrée. Si le terrorisme doit être combattu, le bien-être économique des Palestiniens doit aussi être dûment pris en considération. Bien que la communauté internationale doive encourager la recherche d'une telle solution, essentiellement pour sauvegarder le processus de paix, la tâche elle-même revient au parties directement intéressées. Heureusement, il y existe toute une série de cadres juridiques pour appuyer ce but, en particulier la Déclaration de principes sur des arrangements intérimaires d'autonomie de 1993 et tous les accords ultérieurs, y compris l'Accord intérimaire sur la Cisjordanie et la bande de Gaza signé par Israël et l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1995. Mais au bout du compte, c'est la sagesse, le courage et la patience des Israéliens et des Palestiniens qui leur permettront de relever les redoutables défis qui leur font face. Puisque les problèmes de ces deux peuples sont d'origine humaine, la solution aussi doit être forgée par ces deux parties. Étant donné qu'aussi bien Israël que l'OLP ont un intérêt crucial dans la poursuite du processus de paix, l'esprit de compromis et de coopération doit être revitalisé en tenant compte de la manière la plus équilibrée du bien-être économique du peuple palestinien et des intérêts de sécurité d'Israël.

Pour terminer, ma délégation souhaite encore une fois lancer un appel aux Israéliens et aux Palestiniens pour qu'ils transcendent les effusions de sang et les souffrances du passé et mettent en oeuvre scrupuleusement et rapidement les engagements internationaux auxquels ils ont librement souscrit.

M. Qin Huasun (Chine) (*interprétation du chinois*) : Le Gouvernement israélien a fermé ses frontières avec la Cisjordanie et Gaza au début du mois de mars. Cela a affecté la vie quotidienne du peuple palestinien et causé des problèmes graves pour l'économie de la Palestine, violant ainsi les intérêts nationaux du peuple palestinien.

La communauté internationale est profondément préoccupée, et le Gouvernement et le peuple chinois partagent cette préoccupation. À notre avis, les intérêts nationaux du peuple palestinien devraient être respectés et sauvegardés. Nous espérons que le Gouvernement israélien, tenant compte des intérêts globaux de la paix au Moyen-Orient, rouvrira ses frontières dès que possible de sorte que le processus de l'autonomie palestinienne puisse se poursuivre sans heurt, et que la vie économique du peuple palestinien de Cisjordanie et de Gaza puisse reprendre normalement.

Nous sommes profondément choqués par les attaques à la bombe terroristes et à grande échelle qui ont eu lieu de façon répétée en Israël depuis le mois de février. Nous tenons à exprimer notre sympathie et nos condoléances aux victimes innocentes. La Chine est opposée à toutes formes de terrorisme. À notre avis, le terrorisme menace la vie et la sécurité des populations concernées. C'est également une menace à la paix et à la sécurité internationales. Tous les terroristes doivent donc être traduits en justice. Nous croyons qu'il ne devrait pas avoir de différence à cet égard entre Israël et les pays arabes du Moyen-Orient.

À notre avis, en s'opposant à des actes terroristes comme en traitant d'autres problèmes internationaux, il faut respecter les normes applicables dans les relations internationales et en droit international. En particulier, aucune violation de la souveraineté, de la sécurité ou des intérêts fondamentaux des autres pays ne doit être tolérée. Nous croyons que la souveraineté et la sécurité de tous les pays du Moyen-Orient, y compris Israël, devraient être respectées et sauvegardées. Mais en même temps, personne ne devrait établir de lien entre le terrorisme et les pays et les peuples arabes, et encore moins mener des actions aveugles contre des populations innocentes sous prétexte de s'opposer au terrorisme. Nous espérons que toutes les parties concernées conjugueront leurs efforts et s'efforceront de parvenir rapidement à une paix globale au Moyen-Orient, encourageront le développement économique de la région et élimineront les causes profondes du terrorisme.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve actuellement à un stade critique. Les parties concernées doivent non seulement mettre en oeuvre d'une façon globale et efficace les accords déjà conclus, mais elles doivent également consolider activement les résultats déjà obtenus afin de faire échec à toute ingérence et de prévenir toute marche arrière. Nous espérons que toutes les parties con-

cernées feront preuve de retenue et continueront de créer les conditions nécessaires à la réalisation de progrès dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Avant de donner la parole à l'orateur suivant, je voudrais informer le Conseil que j'ai reçu du représentant du Sénégal une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Selon la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil.

Puisqu'il n'y a pas d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Diagné (Sénégal) occupe le siège qui lui est réservé sur le côté de la salle du Conseil.

Mme Albright (États-Unis d'Amérique) (*interprétation de l'anglais*) : Les États-Unis regrettent que ce débat sur le bouclage de la Cisjordanie et de la bande de Gaza par Israël ait lieu. Nous estimons — et c'est l'opinion de nombreux autres membres — qu'un tel débat ne peut aider le processus de paix. Il ne peut que polariser une situation qui est déjà difficile et nous détourner de nos véritables défis : comment lutter contre le terrorisme, garantir la sécurité, atténuer le bouleversement économique de la Palestine et poursuivre le processus de paix.

La communauté internationale a réagi énergiquement à ces défis. Vingt-neuf dirigeants mondiaux, y compris 13 du Moyen-Orient et d'autres supporters non régionaux du processus de paix, se sont rendus à Charm el-Cheikh pour une réunion au sommet coparrainée par le Président Moubarak et le Président Clinton. Les participants au sommet ont exprimé leur plein appui au processus de paix et ont fermement condamné le terrorisme. Ils ont également convenu de mettre au point un plan pour lutter contre le terrorisme avec tous les moyens à leur disposition. Le ton positif donné par ce sommet a déjà été renforcé par une réunion d'experts à Washington, où, en plus d'étudier des mesures susceptibles de lutter contre le terrorisme, un ensemble de mesures visant à commencer de soulager les souffrances et les difficultés des Palestiniens a été annoncé. C'est là une action positive — une action destinée à encourager l'unité entre les pays qui veulent lutter contre le terrorisme, à appuyer Israël et les Palestiniens, et à préserver le processus de paix.

C'est là que nous devrions concentrer nos efforts : sur la recherche des moyens de lutter contre ceux qui voudraient détruire le processus de paix et empêcher les Arabes et les Israéliens de réaliser de nouveaux progrès. Les kamikazes poseurs de bombe devraient être pris pour ce qu'ils sont : non seulement comme des assassins mais également comme ceux qui veulent tuer le processus de paix. Le terrorisme perpétré par le Hamas est une menace à la fois pour les Palestiniens et pour Israël. Le Gouvernement israélien a pris des mesures pour faire face à la menace terroriste et pour protéger ses citoyens, et l'Autorité israélienne s'attaque à ce défi. Cet organe ne devrait pas s'engager dans un débat de rhétorique qui engendre la division alors qu'il y a tant de travail à faire dans tous ces domaines.

Nous regrettons les difficultés économiques et les souffrances des Palestiniens causées par les récentes attaques terroristes du Hamas et les mesures qu'Israël a prises pour faire face à cette menace. Nous demandons à la communauté internationale de faire tout son possible pour alléger ces difficultés économiques. Nous saluons les efforts déployés par les pays et les organisations qui ont travaillé sans relâche pour trouver des idées et des fonds pour aider les Palestiniens à venir à bout des difficultés actuelles. Nous reconnaissons également le fait que le Gouvernement israélien a déjà pris des mesures pour alléger le fardeau causé par la situation actuelle.

À cet égard, nous prenons note de la récente réunion du Comité de liaison ad hoc des donateurs qui s'est tenue à Bruxelles le 12 avril. Cette réunion a identifié plusieurs mesures clefs, y compris la création d'emplois d'urgence pour les Palestiniens et la mise au point de projets, et défini une stratégie pour mobiliser les ressources nécessaires pour appuyer ces efforts. Ce ne sera pas un effort facile, et il n'y a pas de recettes miracles. Tant les Palestiniens que les Israéliens doivent se montrer à la hauteur du défi. Les Palestiniens doivent faire tout leur possible pour continuer d'extirper le terrorisme; Israël, conformément à ses besoins sécuritaires, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour alléger les difficultés économiques des Palestiniens. Et ensemble ils doivent redonner un élan au processus de mise en oeuvre de leurs accords. Il est impératif que nous leur accordions tout notre appui.

Le seul objectif du Conseil doit être d'aider et d'appuyer tous ces efforts. Plutôt que de nous lancer dans un débat sans fin, ici, à New York, nous devrions reconnaître que la véritable réponse à la terreur et à la violence extrémistes se trouve dans la poursuite du processus de paix par les parties elles-mêmes et dans la réalisation d'une paix

globale. Voilà notre objectif, et mon gouvernement n'épargnera aucun effort pour qu'il soit atteint.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : Nous sommes préoccupés par la situation qui règne dans le territoire autonome palestinien à la suite des mesures prises par les autorités israéliennes, dont la fermeture administrative de ces territoires, ce qui a conduit à une sérieuse dégradation de la situation de la population palestinienne. Cette évolution dangereuse menace le futur développement du processus de paix, qui se trouve à un stade particulièrement délicat et décisif.

Nous condamnons fermement les actes de terrorisme commis en Israël par des groupes extrémistes, et à la suite desquels des dizaines de personnes pacifiques ont été tuées.

La Russie a activement participé au récent Sommet des Bâtisseurs de la paix de Charm el-Cheikh et appuie entièrement la déclaration adoptée à cette occasion et qui vise à renforcer la coopération internationale dans la lutte contre le terrorisme, y compris le terrorisme au Moyen-Orient. À notre avis, la tâche principale est de maintenir l'élan du processus de paix, étant donné l'effet décisif que cela a sur le règlement des problèmes qui engendrent, notamment, des manifestations d'extrémisme. Nous demandons aux parties de s'abstenir de toute action de nature à exacerber la situation et à détruire l'atmosphère de coopération entre elles.

Les parrains du processus de paix, avec d'autres membres influents de la communauté internationale, y compris les pays donateurs, ont fait des efforts acharnés pour normaliser la situation et encourager la reprise du processus de réconciliation palestino-israélien, en tenant compte des intérêts et des préoccupations des deux parties. Nous attachons une priorité élevée à l'amélioration des conditions socio-économiques dans les territoires palestiniens et à la mise en oeuvre de l'Accord intérimaire.

La Fédération de Russie a toujours eu pour politique de chercher à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient. Nous avons beaucoup fait pour que les parties aboutissent aux accords qui ont permis la tenue de la Conférence de Madrid et le lancement des pourparlers directs. En même temps, nous aimerions rappeler qu'il a été convenu à l'époque que les questions les plus délicates et les plus difficiles concernant le règlement du problème arabo-israélien, y compris la question de Jérusalem, seraient examinées à un stade ultérieur des pourparlers. À cet égard, nous pensons qu'il est important qu'Israël renonce à sa position intransigeante sur la question de l'autonomie palestinienne. De même, nous tenons encore une fois à dire clairement que rien ne peut justifier le terrorisme.

L'expérience montre que les problèmes rencontrés sur la voie d'un règlement de paix ne peuvent être réglés par des actions unilatérales affectant les aspects les plus délicats du conflit arabo-israélien. Pour sa part, la Fédération de Russie entend continuer ses efforts en vue d'une normalisation de la situation et de la réalisation rapide d'une réconciliation arabo-israélienne.

M. Dejammet (France) : La réunion que tient aujourd'hui notre Conseil, à laquelle la France s'était montrée favorable, doit avoir selon nous un objectif essentiel, qui est d'appuyer le processus de paix au Moyen-Orient.

Chacun le voit : ce processus traverse une période très difficile, marquée récemment par les tragiques attentats qui ont eu lieu en Israël.

Ces attentats ont conduit la communauté internationale à se mobiliser. Les États réunis à Charm el-Cheikh ont manifesté leur condamnation du terrorisme mais aussi leur volonté de continuer à bâtir la paix.

Nous comprenons l'angoisse des autorités israéliennes et leur volonté acharnée d'assurer la sécurité de la population et de la rassurer après les traumatismes de ces derniers mois. Il est cependant essentiel que les mesures prises, par leur ampleur et leur durée, ne pénalisent pas les Palestiniens d'une façon telle que la confiance de ceux-ci dans le rapprochement et la paix serait durablement compromise.

Le processus de paix ne peut s'accommoder de la violence et de l'insécurité, et tel est bien le raisonnement des terroristes qui visent à l'interrompre. Il ne peut non plus se poursuivre sans que les deux populations, israélienne et palestinienne, aient la conviction que ce processus leur permettra de coexister paisiblement. C'est le progrès de l'identité palestinienne qui permettra l'éradication définitive des menaces terroristes nourries par l'isolement, par l'amertume et par la frustration. La sécurité ne peut naître que d'une reconnaissance mutuelle et de l'instauration progressive de la confiance.

La France a condamné sans réserve les actes de terrorisme qui ont été récemment perpétrés en Israël. Elle appelle l'Autorité palestinienne à poursuivre ses efforts pour lutter contre ceux qui commettent de tels actes. Elle déplore aussi que certaines des mesures prises par Israël, en raison notamment des restrictions drastiques apportées à la liberté

de mouvement et du déséquilibre infligé au budget de l'Autorité palestinienne, aient créé dans les territoires palestiniens une situation économique et humanitaire très difficile. Elle constate que certaines de ces mesures méconnaissent l'esprit et, parfois, la lettre de l'Accord intérimaire du 28 septembre 1995. Ces mesures font naître des réactions d'incompréhension, de découragement, de rancoeur. Il faut savoir retrouver le chemin de la confiance.

Sinon, s'enchaîne le cycle connu, odieux, de la violence, de la répression, du terrorisme. Et l'engrenage produit ses effets bien au-delà de l'événement et de la scène d'origine. Nous en voyons aujourd'hui la redoutable illustration dans les violences successives qui frappent tour à tour les populations du Nord d'Israël et le Liban, dont la population est actuellement durement éprouvée par les affrontements en cours.

La France déplore cet enchaînement de violence et de souffrance. Elle appelle toutes les parties à faire preuve de retenue. Elle réitère sa conviction qu'une paix juste et durable garantissant la sécurité d'Israël et la souveraineté du Liban passe par l'application de la résolution 425 (1978). Dans l'intervalle, il importe que soit mis fin à tous les actes de violence et de représailles.

Car l'objectif, commun à chacune des parties, et que la communauté internationale doit encourager, est bien de relancer sans délai le processus d'une paix juste et globale. Celle-ci suppose le rétablissement de la confiance. La France espère donc que les mesures de sécurité qui sont indispensables seront adaptées de telle sorte que les populations palestiniennes ne soient pas frappées collectivement et qu'elles reprennent le chemin du processus de paix.

Ainsi que le rappelait très récemment le Président de la République française devant les étudiants de l'Université du Caire :

> «Les engagements conclus doivent être respectés, le calendrier arrêté doit être tenu, le processus de paix ne saurait rester à mi-chemin.»

M. Eitel (Allemagne) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier d'avoir convoqué cette séance consacrée au point de l'ordre du jour «La situation dans les territoires arabes occupés». Nous soutenons naturellement ce que l'Italie dira au nom de l'Union européenne. Je voudrais y ajouter ce qui suit :

La situation au Moyen-Orient s'est remarquablement améliorée après Oslo et Madrid. L'hostilité très profonde régnant dans toute la région du Moyen-Orient a cédé le pas à un processus de paix efficace. Ce processus a déjà donné des résultats inimaginables il n'y a pas si longtemps. Les récents événements nous rappellent toutefois que le processus de paix n'est pas complet et qu'il continue d'être menacé par le terrorisme.

En même temps, il est évident qu'une stabilité durable dans les territoires palestiniens exige l'appui véritable de la population locale. Il n'est que naturel qu'il veuille des améliorations concrètes en ce qui concerne ses propres conditions de vie. Des succès concrets dans ce domaine conduiront à un plus grand dynamisme du processus de paix et décourageront efficacement le terrorisme et l'extrémisme, qui visent à compromettre ce qui a déjà été accompli au prix de tant de sacrifices et d'efforts ces dernières années.

Le terrorisme a particulièrement durement frappé Israël. Lors de nombreuses et horribles attaques terroristes, la vie du Premier Ministre Itzhak Rabin et celle de nombreux — trop nombreux — civils innocents ont été prises par les ennemis de la paix. Nous ressentons une profonde compassion à l'égard du peuple israélien endeuillé, et nous comprenons les besoins de sécurité du peuple israélien.

En même temps, nous sommes préoccupés par les nouvelles faisant état des difficultés économiques que connaissent les territoires palestiniens. Les mesures de sécurité imposées par Israël entraînent des pertes économiques qui se chiffrent à plusieurs millions de dollars des États-Unis par jour. Cela constitue un lourd fardeau pour la population civile qui, aux dernières élections, a souscrit au processus de paix à une large majorité.

Mon gouvernement approuve entièrement les résultats de la réunion au sommet tenue à Charm el-Cheikh le 13 mars 1996 et y a activement contribué. Cette réunion avait pour objectif de renforcer le processus de paix, de promouvoir la sécurité et de combattre le terrorisme. Entre autres choses, les participants à cette réunion au sommet ont décidé :

> «De soutenir les accords israélo-palestiniens et la poursuite des négociations et d'oeuvrer dans les domaines politique et économique pour renforcer celles-ci afin d'améliorer la sécurité des deux parties, avec une attention spéciale aux actuels besoins économiques pressants des Palestiniens.» (*S/1996/238, annexe*)

C'est la raison pour laquelle nous nous félicitons vivement des efforts déployés par les autorités pales-

tiniennes pour combattre le terrorisme et empêcher que les territoires sous son contrôle ne soient utilisés pour des attaques terroristes contre Israël.

Nous nous félicitons également des décisions prises par Israël ces dernières semaines pour alléger certaines des mesures imposées sur les territoires palestiniens. Nous pensons que ces mesures doivent être suivies d'autres décisions de plus grande portée pour atténuer le blocus, et qu'Israël devrait reconsidérer les autres mesures qui ont été imposées.

Nous demandons à toutes les parties intéressées de faire preuve de la plus grande retenue et de s'opposer à toute escalade de la violence. Toutes les dispositions du droit international doivent être respectées, y compris l'article 3 de la Convention de Genève.

De nombreuses décennies d'affrontement et de condamnation publique, y compris par le biais d'organes des Nations Unies, n'ont pas changé la situation au Moyen-Orient. Quelques années de négociations sincères ont fait toute la différence. Par conséquent, le temps est venu d'appuyer le processus de paix, d'encourager Israël et les autorités palestiniennes à coopérer pour mettre fin aux difficultés économiques et pour assurer la prospérité et une meilleure sécurité à leur peuple. Le temps est également venu de demander à ceux qui n'ont pas encore participé à ce processus de s'associer à la recherche de la paix, de la prospérité et de la sécurité pour toute la région du Moyen-Orient.

L'Allemagne a contribué considérablement au développement économique des territoires palestiniens et continuera à le faire.

M. Gomersall (Royaume-Uni) (*interprétation de l'anglais*) : Nous convenons avec le représentant d'Israël que l'origine du revers actuel que connaît la situation dans la Rive occidentale et à Gaza réside dans les attaques criminelles perpétrées par les terroristes du Hamas à Jérusalem il y a quelques semaines.

Le Royaume-Uni condamne le terrorisme sans réserve. Nous avons toujours reconnu et soutenu le droit d'Israël à la sécurité et son besoin de sécurité. Cela est évident et est reconnu par ce Conseil, dont la résolution 242 (1967) a proclamé le droit de tous les pays de la région à vivre en paix à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, à l'abri de toute menace ou acte de force. Israël a le droit de se protéger contre les poseurs de bombes du Hamas. La défense de ses citoyens est la priorité absolue de tout gouvernement. Mais la sécurité et la stabilité économique de Gaza et de la Rive occidentale sont les deux faces d'une même médaille.

Le Royaume-Uni a travaillé dur avec d'autres membres de la communauté internationale pour soutenir le développement économique de la Palestine. Un chômage soudain et grave et la perte de revenus pour l'Autorité palestinienne ont considérablement rehaussé la pauvreté à des niveaux alarmants et posent des défis politiques aux autorités en renforçant la crédibilité des extrémistes.

Nous déplorons le fait que les Palestiniens n'aient pas pu avoir davantage accès aux Lieux saints à l'occasion des fêtes de Pâques et à la mosquée Al-Aqsa les vendredis. Nous respectons le droit d'accès aux Lieux saints de tous les membres de toutes les religions.

Le Royaume-Uni est toujours d'avis que le statut de Jérusalem reste à déterminer et que rien ne doit être fait qui puisse compromettre l'issue des prochaines négociations.

Nous estimons qu'il est également important que les membres du Conseil palestinien aient la possibilité d'assister librement aux réunions de ce Conseil. Nous estimons que la stabilité dépend du bon fonctionnement de la démocratie palestinienne. Et nous sommes préoccupés par le maintien des restrictions faites aux Palestiniens qui ont besoin de soins médicaux.

Nous nous félicitons des mesures prises jusqu'à présent par le Gouvernement israélien pour assouplir cette fermeture, et nous espérons que ces mesures pourront être développées, notamment pour ce qui est de permettre aux travailleurs d'entrer en Israël et de faciliter l'exportation et le transit des marchandises. Les moyens utilisés pour les exportations palestiniennes vers la Jordanie et l'Égypte devraient être accrus et accélérés. Nous espérons que cela pourra se faire rapidement sans porter atteinte à la sécurité d'Israël. Les mesures n'ayant pas une fonction de sécurité bien définie et pour lesquelles les besoins humanitaires l'emportent sur les besoins de sécurité devraient être évitées.

Avant tout, comme tous les orateurs l'ont fait ressortir aujourd'hui, mon gouvernement croit que le processus de paix doit se poursuivre. En fin de compte, la paix apportera de grands avantages aux Palestiniens tout comme aux Israéliens. Nous attendons de toutes les parties qu'elles respectent les engagements pris, par exemple, l'Accord intérimaire et le plan d'action tripartite. Le Pacte palestinien devrait être modifié conformément aux dispositions de

l'Accord intérimaire. Le droit d'Israël d'exister doit être réaffirmé par toutes les parties à l'accord de paix. Mais, le redéploiement d'Israël doit aussi se poursuivre comme convenu dans l'Accord intérimaire. Les pourparlers sur le statut final devraient commencer, comme prévu dans les accords, avant la fin du mois de mai.

En cette phase difficile, le Royaume-Uni continuera d'encourager et de soutenir pleinement le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne afin de maintenir le processus de paix en vie et de vaincre ses ennemis. Nous sommes décidés à empêcher que ces événements ne détournent aucune des parties des efforts nécessaires pour assurer une paix juste et durable.

M. Martínez Blanco (Honduras) (*interprétation de l'espagnol*) : Le Honduras a toujours soutenu les efforts visant à assurer une paix juste et durable garantissant la sécurité et la stabilité au Moyen-Orient. Nous avons toujours considéré que la pleine application des accords conclus entre le peuple palestinien et le Gouvernement israélien est essentielle à l'instauration de la paix entre Arabes et Israéliens.

C'est pourquoi nous sommes préoccupés à juste titre par la situation qui règne actuellement dans les territoires occupés de la Rive occidentale et de la bande de Gaza par suite de la fermeture par Israël des frontières avec ces zones.

Le Gouvernement hondurien condamne et déplore les actes terroristes perpétrés par les militants du Hamas à Jérusalem et à Ashkelon le 25 février 1996, et contre le centre Dizengoff le 4 mars de cette année.

Mais nous sommes inquiets aussi de voir qu'à la suite de ces attaques des mesures ont été adoptées qui portent atteinte au bien-être du peuple palestinien et à la viabilité de son économie.

Ma délégation considère que le bouclage des territoires de la Rive occidentale et de la bande de Gaza est une mesure sans précédent. Il s'ensuit que des milliers de personnes sont confinées dans des villes et des villages, privées du libre accès à leur lieu de travail, aux denrées alimentaires, aux soins médicaux et aux écoles, situation qui s'est transformée en une véritable crise.

On ne saurait méconnaître l'impact dangereux de cette situation sur le peuple palestinien, sur son économie et sur les perspectives de paix. Ma délégation estime que la politique adoptée par un pays pour assurer sa sécurité ne peut ni ne doit devenir un moyen de vengeance utilisé pour saper ou ruiner le bien-être d'une nation. Aussi estimons-nous que les mesures adoptées par Israël, qui punissent le peuple palestinien dans les zones relevant de l'Autorité nationale palestinienne, doivent cesser.

Le maintien de la fermeture de la frontière israélienne et des frontières de la Rive occidentale et de Gaza avec la Jordanie et l'Égypte, de même que les restrictions à la liberté de mouvement des personnes et des biens sur le territoire palestinien portent préjudice au processus de paix. De même, l'interruption de la continuité du territoire palestinien et l'imposition de restrictions à l'entrée dans Jérusalem-Est se répercutent sur l'application des accords conclus entre les parties en vue de la création d'un couloir de sécurité entre Gaza et Jéricho, ainsi que sur le caractère particulier que revêt la ville de Jérusalem pour le peuple palestinien.

Ces mesures ont également une incidence négative sur la situation socio-économique des réfugiés palestiniens de la Rive occidentale et sur la distribution de vivres à ces populations, qui constituent le segment le plus pauvre de l'économie palestinienne.

C'est pourquoi ma délégation demande au Gouvernement israélien de mettre fin à cette situation déplorable, par égard pour le processus de paix, les accords conclus entre les deux parties et le bien-être du peuple palestinien.

M. Terzi di Sant'Agata (Italie) (*interprétation de l'anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les États membres de l'Union suivants souhaitent s'associer à cette déclaration : la Bulgarie, la République tchèque, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie.

Après les effroyables attentats à la bombe commis en Israël, qui ont tué et blessé tant de personnes innocentes et qui visent, par une violence aveugle, à saper le processus de paix, l'Union européenne réaffirme qu'elle est solidaire de tous les efforts visant à instaurer une paix durable dans la région et qu'elle les appuie.

La sauvegarde de la sécurité des populations israélienne et palestinienne est essentielle à la mise en oeuvre du processus de paix. En condamnant les actes terroristes barbares commis en Israël, nous reconnaissons la nécessité de garantir la sécurité de la population israélienne et d'empêcher de nouveaux actes de terrorisme. Nous demandons instamment aux autorités israéliennes et palestiniennes de coopérer étroitement afin d'arrêter et de châtier les responsables.

L'Union européenne est consciente des souffrances imposées à la population palestinienne du fait de la fermeture par Israël, pour des raisons de sécurité, de toutes les frontières terrestres et maritimes avec Gaza et la Rive occidentale. Nous tenons à rappeler le rôle essentiel de l'aide à la reconstruction fournie par la communauté internationale pour ce qui est de mobiliser l'appui en faveur du processus de paix au sein de l'entité palestinienne. Près de la moitié de cette aide provient de l'Union européenne.

La fermeture des frontières, qui doit prendre fin dès que possible, menace d'ores et déjà ce travail interdépendant essentiel outre qu'elle entraîne des souffrances pour la population palestinienne en raison de la pénurie de denrées alimentaires. Nous demandons donc à Israël de permettre l'acheminement de l'aide humanitaire et des matériaux destinés aux programmes de reconstruction financés au plan international, dans des conditions de sécurité appropriées mais sans délai, et de mettre fin aux châtiments collectifs.

Il faut que le processus de paix devienne irréversible. Nous demandons instamment à toutes les parties d'en poursuivre la mise en oeuvre avec détermination. Nous espérons voir continuer la mise en oeuvre de l'accord conclu par les parties concernées, y compris le calendrier convenu.

M. Włosowicz (Pologne) (*interprétation de l'anglais*) : À l'instar des autres membres du Conseil de sécurité qui ont pris la parole avant moi, la délégation polonaise est vivement préoccupée par les derniers événements et le regain de tension dans les territoires arabes occupés. Ces événements menacent gravement le processus de paix au Moyen-Orient qui, en dépit de progrès considérables, se trouve toujours dans une phase initiale extrêmement précaire.

D'aucuns ont déjà évalué dans son contexte régional et international la situation qui règne actuellement à l'intérieur et autour des territoires arabes. Nous partageons leurs vues.

Nous pensons aussi que le processus de paix au Moyen-Orient est la seule option valable pour les Israéliens comme pour les Palestiniens. Nous demandons à ces deux nations de persévérer et de ne pas fléchir dans la détermination dont ils ont déjà fait montre pour surmonter les problèmes naissants et pour continuer de travailler ensemble, comme cela est prévu dans la Déclaration de principes du 13 septembre 1993 et les documents ultérieurs.

Les progrès véritablement historiques qui ont été faits ont prouvé la clairvoyance des dirigeants des deux parties. Il est apparu clairement depuis le départ qu'il faudrait beaucoup de travail, de patience et de courage pour appliquer les accords, qui sont littéralement remis en cause chaque jour.

Le terrorisme s'est révélé capable d'ébranler les fondements mêmes du processus de paix au Moyen-Orient. Il a entraîné la mort et les souffrances de personnes innocentes. Il a causé le désespoir et renforcé le sentiment d'incertitude, tellement néfaste pour l'avenir de paix de cette terre qui a déjà tellement souffert tout au long de son histoire. Le Gouvernement polonais a condamné les récentes attaques terroristes lancées contre Israël. Nous nous opposons énergiquement à ce type de comportement.

Nous comprenons et respectons les préoccupations du Gouvernement israélien. Il a le droit, et en fait le devoir, de garantir la sécurité de son peuple. La délégation polonaise, dont l'objectif est de faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient, espère sincèrement que les mesures adoptées par les autorités israéliennes seront proportionnées aux actes de terrorisme, qui, après tout, ont été commis par des particuliers. La majorité de la population palestinienne qui, selon nous, appuie ce dont sont convenus les dirigeants israéliens et palestiniens, ne devrait ni être tenue pour responsable des crimes commis par d'autres, ni exposée à une nouvelle crise humanitaire.

Chaque pas qui rapproche les Israéliens et les Palestiniens de la réalisation de leur objectif commun déclaré — vivre les uns à côté des autres dans un environnement stable, sûr et pacifique — contribue à faire de la violence une option de moins en moins viable pour ceux qui ne l'ont pas encore exclue. La situation économique de la population palestinienne a une importance cruciale à cet égard. Nous craignons que les mesures de sécurité instituées par le Gouvernement israélien ne bloquent le flux d'aide internationale promise aux Palestiniens, ce qui créerait de nouvelles difficultés pour la population qui vit dans la région et ralentirait tout le processus de paix.

Nous nous félicitons des décisions prises récemment par le Gouvernement israélien pour alléger certaines des restrictions.

On ne pourra trouver de solution véritable et durable à cette situation extrêmement complexe sans la volonté et la détermination des deux parties. Nous sommes convaincus qu'elles sont réellement décidées à réaliser ce qu'elles ont conçu ensemble. Nous espérons qu'elles s'abstiendront de

toutes mesures qui pourraient faire monter la tension dans la région, et qu'elle oeuvreront de concert pour surmonter tous les obstacles sur la voie de la paix, de la stabilité et de la prospérité économique au Moyen-Orient.

La Pologne, quant à elle, continuera d'oeuvrer avec la communauté internationale pour aider les peuples d'Israël et de Palestine dans les efforts qu'ils font pour ouvrir un nouveau chapitre dans leur histoire commune.

Ces remarques constituent l'apport de la délégation polonaise à ce débat en complément à la déclaration faite par le représentant de l'Italie au nom de l'Union européenne et des pays membres, y compris mon propre pays.

M. Queta (Guinée-Bissau) : Monsieur le Président, étant donné que c'est ma première intervention aux séances officielles du mois en cours, je voudrais vous présenter, au nom de la délégation de la Guinée-Bissau, mes sincères félicitations pour votre accession à la présidence du Conseil pour le mois d'avril. Nous sommes certains que, grâce à votre compétence et à votre savoir faire, vous accomplirez pleinement votre tâche difficile.

Nous voudrions aussi remercier très sincèrement par votre entremise l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour la manière brillante dont il a dirigé le Conseil le mois dernier.

Pour la Guinée-Bissau, les récentes mesures de fermeture et de restriction à la circulation dans les zones de l'Autorité nationale palestinienne constituent une préoccupation constante vu leurs répercussions négatives sur la population palestinienne. Nous pensons que ces mesures, nonobstant les motifs invoqués pour les présenter comme étant des mesures légitimes de sécurité, ne sont pas opportunes au moment où toutes les parties sont appelées à redoubler d'efforts pour préserver les acquis et mettre pleinement en oeuvre, à travers des actions concrètes, tous les autres aspects du processus de paix, notamment ceux liés à la sécurité dans la zone.

Nous voulons profiter de cette occasion pour condamner les actes terroristes qui ont récemment coûté la vie à des personnes innocentes en Israël. Ces actes ont été condamnés dans tous les pays épris de paix et de sécurité. Nous nous félicitons de la tenue, en Égypte, de la Conférence sur la paix, organisée sous l'égide du Président Moubarak, de l'Égypte, et du Président Clinton, des États-Unis, et à laquelle ont participé des dizaines de chefs d'État et de gouvernement, notamment des pays du Moyen-Orient. Nous espérons que les conclusions de cette conférence seront appliquées de façon à faciliter le processus de paix dans la région et le combat contre le terrorisme.

Le Conseil de sécurité, organe chargé de la responsabilité et du maintien de la paix et de la sécurité internationales, ne pouvait certainement pas rester indifférent devant les derniers déroulements de la situation au Moyen-Orient et devant la souffrance des populations civiles.

Cependant, nous sommes d'avis qu'à ce stade, tous les progrès sur la voie de la paix dans la région dépendent fondamentalement de la volonté des parties intéressées. Dans cette perspective, nous encourageons les parties à faire face aux ennemis de la paix, à respecter les engagements des accords existants et à continuer les négociations directes, voie unique pour une paix juste, durable et globale pour un développement socio-économique au Moyen-Orient.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Guinée-Bissau des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Wibisono (Indonésie) (*interprétation de l'anglais*) : Depuis plusieurs semaines, nous sommes témoins des mesures extraordinaires imposées au peuple de Palestine, lesquelles leur rendent la vie infiniment plus difficile. Comme le montre clairement le mémorandum palestinien (S/1996/235, annexe) consacré à la situation, le bouclage arbitraire des territoires occupés paralyse la vie de ce peuple et lui a causé des dommages irréparables. Par conséquent, la fragilité des efforts de paix en cours est de plus en plus évidente.

Dans le cadre de sa campagne contre la violence et la terreur, que nous ne tolérons pas, Israël a eu recours à une politique impliquant un régime sévère de châtiment collectif imposé aux habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. Ainsi, la circulation des personnes et des biens à l'intérieur des territoires occupés est interdite ainsi que la circulation entre les territoires occupés et Israël et les pays voisins. En conséquence, les activités économiques sont pratiquement paralysées. En outre, la partie arabe de Jérusalem est interdite à tous les habitants de la Cisjordanie et de la bande de Gaza. À la suite de ces mesures, qui rappellent les politiques et les pratiques israéliennes du passé, les écoles d'enseignement supérieur et autres établissements d'enseignement ont été sommairement fermés et les maisons des auteurs présumés d'actes de violence ont été détruites, alors que se poursuit sans coup férir le développement des implantations et la confiscation des terres. Ces mesures ainsi que d'autres, comme le développement des opérations militaires et le contrôle stratégique opéré par

Israël, constituent des violations flagrantes de tous les principes et normes internationalement acceptés, ainsi qu'une atteinte massive portée aux droits fondamentaux de l'homme, ce qui contribue directement au sentiment de marginalisation et de frustration des Palestiniens.

Toutes ces mesures ont tourné une page nouvelle et cruelle des relations palestino-israéliennes, et s'apparentent à une politique visant à sanctionner toute la nation palestinienne pour des actes commis par des particuliers. Cela est incompatible avec la conception de la réconciliation palestino-israélienne et d'une nation palestinienne en paix avec son voisin israélien. Cela assombrit de façon très inquiétante le processus de paix.

Alors que des pas importants sur la voie de la paix sont réalisés, il est paradoxal que nous soyons les témoins d'un accroissement exponentiel des restrictions imposées à l'accès des Palestiniens, non seulement à l'intérieur des territoires occupés mais également en Israël. Confiner les Palestiniens dans leur nouvelle enclave autonome et les isoler du reste du monde est le moyen le plus sûr d'accroître la tension et les affrontements. Pourtant, les efforts concertés de pays arabes pour attirer l'attention internationale sur les conséquences désastreuses de cette politique de blocage ont été repoussés. Une compensation marginale pour les difficultés immenses dont souffre une bonne partie de la population ne suffira pas et ne créera pas les conditions nécessaires pour édifier l'infrastructure économique nécessaire à une paix durable.

Aussi haineuses que soient les conséquences de la violence et du terrorisme, elles ne doivent pas nous empêcher d'exprimer clairement notre ferme condamnation du châtiment imposé à toute une nation. L'Autorité palestinienne, qui a elle-même condamné les attaques terroristes, a adopté des mesures déterminées non seulement pour arrêter les auteurs de crimes mais également pour maintenir l'ordre. Les raisons de sécurité ne peuvent donc être invoquées par Israël pour justifier ses mesures draconiennes.

Il est évident que le bouclage prolongé et l'imposition de restrictions ont déjà causé des dommages importants au tissu de l'économie et de la société palestiniennes. Ils doivent maintenant prendre fin. Il est donc impératif que les personnes et les biens soient autorisés à circuler librement dans les frontières d'avant 1967. En outre, le Gouvernement d'Israël doit être amené à respecter les dispositions de la Convention de Genève de 1949 applicables aux territoires occupés, et s'abstenir de tous actes illégaux. Tout aussi importante est la mise en oeuvre scrupuleuse des accords actuellement en vigueur. L'avenir des accords de paix et le maintien de l'appui du peuple palestinien à ces accords pourraient bien dépendre des actes d'Israël.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une situation critique : il peut soit aller inexorablement de l'avant malgré les reculs constatés, ou bien il retombera dans une phase dangereuse aux conséquences inconnues. La politique la plus viable à ce stade consiste à établir un environnement politique stable et à poursuivre l'édification de la paix. Le processus de paix menant au retrait d'Israël de tous les territoires occupés est la seule voie menant à la coexistence et à un avenir sûr pour tous les pays de la région. De longs délais dans la réalisation de gains tangibles pourraient bien éroder la confiance mutuelle qui a été continuellement édifiée ces derniers temps. Nous espérons toujours que le processus de paix se révélera persistant et irréversible.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Chili.

Le processus de paix historique dans lequel se sont engagés l'État d'Israël et l'Autorité nationale palestinienne est trop important pour tolérer qu'il soit menacé. Nous savons qu'il est complexe, délicat et qu'il exige de tous une volonté inébranlable pour ne pas se laisser détourner des engagements pris. C'est pourquoi nous appuyons tous ceux qui se sont engagés à défendre la cause de la paix, et c'est la grande majorité. Mais, malheureusement, il est évident que tous ne recherchent pas la paix dans la région. Les actes terroristes visent à empêcher que ce processus de paix ne suive son cours et à ramener la situation à ces jours amers de guerre et d'intolérance.

Le Chili condamne le terrorisme en tant que moyen d'action politique et en toutes circonstances. Il est détestable de voir comment ce moyen a été utilisé en février lorsque des suicidaires ont fait exploser les bombes qui ont semé la mort et la destruction et ont provoqué le débat d'aujourd'hui. Les auteurs de cet attentat et d'autres qui touchent tant Israël que la Palestine doivent être jugés avec l'appui de tous les États.

C'est pourquoi nous comprenons la préoccupation du Gouvernement israélien en ce qui concerne la sécurité de sa population. Le Gouvernement chilien a eu l'occasion de condamner ces attentats dans les termes les plus sévères. Mais, en même temps, les mesures qui ont été adoptées pour défendre la sécurité d'Israël doivent tenir compte de leur impact négatif sur la vie quotidienne de la population des territoires placés sous l'Autorité nationale palestinienne.

La communauté internationale doit se préoccuper de la sécurité des personnes dans l'ensemble de la région. En définitive, il s'agit de créer les conditions dans lesquelles la sécurité des individus, et pas seulement celle des États, peut être une réalité pour tous les habitants de la région, où qu'ils se trouvent. La sécurité des individus est profondément affectée dans les territoires palestiniens du fait de l'arrêt drastique de l'accès au travail, de la circulation, des importations, des exportations et des relations normales avec Israël et le reste du monde.

Les informations communiquées au Conseil de sécurité par le Secrétariat montrent les effets graves qui résultent du bouclage des frontières des territoires palestiniens.

En conséquence, nous nous trouvons face à une situation humanitaire et politique que nous ne pouvons ignorer et qui doit être résolue le plus rapidement possible, en parvenant à la sécurité pour tous. Dans ce contexte, nous estimons qu'il est indispensable d'accélérer la mise en oeuvre des premières mesures prises par Israël pour soulager la situation dans laquelle se trouve la population palestinienne. On ne saurait appliquer des mesures de sécurité qui, en fait, se transforment et deviennent des sanctions collectives prises à l'encontre de personnes innocentes. Nous pensons qu'il est nécessaire de rouvrir dès à présent la frontière en fonction des exigences de la situation et de revoir les autres mesures.

La communauté internationale ne doit permettre à aucun groupe d'utiliser la violence et la terreur en tant que moyens pour imposer ses points de vue.

Nous exprimons notre solidarité avec le peuple palestinien qui souffre, de même qu'avec les familles des victimes des attentats commis en Israël.

Nous lançons un appel à toutes les parties de cette région si proche de nos coeurs. Israéliens et Palestiniens doivent surmonter, en déployant tous les efforts nécessaires, les difficultés qu'ils traversent et qu'ils traverseront dans ce processus de paix difficile, qui est suivi avec admiration et espoir par le monde entier.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil.

L'orateur suivant est le représentant des Émirats arabes unis. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Samhan (Émirats arabes unis) (*interprétation de l'arabe*) : C'est un honneur pour moi de vous féliciter, Monsieur le Président, au nom des Émirats arabes unis et en ma qualité de Président du Groupe arabe pour ce mois, de votre accession à la présidence du Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que votre expérience et vos qualités de diplomate aideront le Conseil à obtenir des résultats positifs.

Nous tenons également à exprimer notre reconnaissance à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Botswana, pour la manière efficace et compétente dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil de sécurité se réunit aujourd'hui à la demande du Groupe arabe, qui a toujours souligné son appui au processus de paix conformément aux résolutions internationales légitimes, en particulier la résolution 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978), pour débattre de la situation dans les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris la ville sainte de Jérusalem. Cela indique que la communauté internationale reconnaît la gravité de la situation humanitaire, sécuritaire, économique et sociale que connaît le peuple palestinien en raison des actes d'oppression, des déplacements de population, de l'occupation, de l'état de famine et de la confiscation de biens dont le Gouvernement israélien est responsable. Ces actes sont perpétrés sans tenir compte de la gravité de cette politique ou des engagements internationaux découlant des séries d'accords de paix conclus avec l'Autorité palestinienne au cours des trois dernières années. Cette politique renforce nos doutes et ceux de la communauté internationale quant aux intentions exprimées par Israël en ce qui concerne le processus de paix dans son ensemble. Il va également à l'encontre du nouvel effort mondial visant à mettre fin à l'occupation et aux guerres et à parvenir à un règlement pacifique des différends sur la base de la Charte des Nations Unies et des normes du droit international.

Depuis février dernier, les forces d'occupation israéliennes imposent un réseau serré de siège et de bouclage autour des régions et des villes de la Cisjordanie et du secteur de Gaza, qui sont considérés comme formant une seule unité dans le cadre de la Déclaration de principes de 1993, et elles paralysent les mouvements de la population arabe en direction et en provenance de leurs villes et de leurs lieux de travail, y compris la ville sainte de Jérusalem. Cela a entraîné une aggravation de la famine, de la pauvreté, du chômage, des maladies et du désespoir.

Cela va à l'encontre des normes les plus élémentaires du droit humanitaire international. Notre déception est aggravée par la récente décision du Gouvernement israélien

d'imposer de nouveau une occupation militaire dans certaines régions dont il s'était retiré. Il n'a pas non plus respecté son engagement de se retirer de la ville arabe d'Hébron. Cela s'ajoute au gel des volets syrien et libanais des négociations et à ses tentatives délibérées de bloquer la phase finale du volet palestinien des négociations, renonçant ainsi à ses engagements à l'égard du processus de paix.

Ces mesures illégales prises par Israël dans les territoires palestiniens occupés et ses récents actes d'agression contre le Liban — le bombardement de villages et de villes, dont Beyrouth, et les menaces contre la population civile — sont une violation flagrante des accords et pactes conclus au niveau international. Elles conduisent également à une situation d'instabilité et d'insécurité, menaçant le processus de paix et tout le Moyen-Orient.

La situation actuelle exige du Conseil qu'il assume ses responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies et réagisse rapidement, en exerçant des pressions sur le Gouvernement israélien en vue de l'inciter à respecter les résolutions du droit international et à concrétiser pleinement son engagement à l'égard du processus de paix. C'est là une nécessité urgente et une exigence pour les peuples et les pays de la région et du monde entier.

L'imposition par Israël de sanctions collectives contre le peuple palestinien menace le processus de paix. Elle ne contribue pas à l'instauration d'une atmosphère favorable à la paix et à la coexistence dans la région; elle favorise l'atmosphère de guerre, dont l'exemple le plus récent est l'agression israélienne contre le Liban, action que nous rejetons. Cette situation a confirmé de nouveau la nécessité de reprendre les négociations pour éviter le gaspillage de ressources financières et humaines pouvant servir au développement socio-économique de la région.

Israël doit faire face aux nouvelles réalités aux niveaux régional et international, qui appellent au retrait de ses forces de tous les territoires arabes et palestiniens occupés, y compris Jérusalem, les Hauteurs du Golan et le Sud-Liban, conformément aux résolutions 242 (1967), 338 (1973) et 425 (1978) du Conseil de sécurité. Cela représenterait un vrai soutien pour le processus d'instauration de la confiance dans la région, en vue de concrétiser l'aspiration des peuples à une paix globale, durable et juste.

La question de la sécurité est la véritable préoccupation de tous les pays de la région, et pas seulement d'Israël. Cette région est non seulement menacée par les manifestations de violence et de tension mais aussi par l'accumulation d'armes de destruction massive, en particulier d'armes nucléaires, en raison du danger de ces armes et de leur menace potentielle pour l'environnement et la santé. Le fait qu'Israël reste en dehors du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et son refus jusqu'à présent de soumettre ses armes nucléaires à l'inspection et aux garanties de l'AIEA constituent un défi persistant à la paix et à la sécurité internationales et régionales et portent atteinte à la crédibilité et l'universalité du Traité. La communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité, doit demander au Gouvernement israélien d'adhérer au Traité de façon conforme au processus de paix. Nous réitérons notre appel visant à déclarer le Moyen-Orient zone exempte d'armes de destruction massive, y compris d'armes nucléaires.

Face à ces graves défis au processus de paix, nous demandons au Conseil de prendre des mesures efficaces permettant la réalisation des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien; la cessation de la politique d'agression, de peuplement et de judaïsation de Jérusalem; la préservation de son héritage culturel, religieux et matériel, et de sa composition démographique; et la levée du siège des villes et villages palestiniens.

En même temps, nous demandons au Conseil d'adopter une résolution demandant à Israël de renoncer à ces pratiques et de reprendre les négociations pacifiques dans toutes les directions, en s'appuyant sur les décisions pertinentes de la légitimité internationale — en particulier le commencement des négociations sur la phase finale du volet palestinien, en vue de se mettre d'accord sur les questions de Jérusalem, des réfugiés, des frontières et des colonies de peuplement, et de permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits légitimes, en particulier son droit à l'autodétermination et à l'instauration d'une capitale indépendante à Jérusalem.

Je voudrais également demander à la communauté internationale, en particulier aux pays donateurs, d'apporter un soutien économique et une aide humanitaire au peuple palestinien pour améliorer sa situation et développer une infrastructure d'ensemble, afin de concrétiser ses aspirations à une vie décente, à l'instar des autres peuples du monde.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant des Émirats arabes unis des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Koweït. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Abulhasan (Koweït) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, ma délégation est heureuse de vous voir présider le Conseil de sécurité durant ce mois. Votre compétence et votre expérience assureront certainement le succès des travaux du Conseil. Je voudrais également exprimer notre gratitude à votre prédécesseur, l'Ambassadeur Legwaila, du Botswana, pour l'excellente manière dont il a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Conseil se réunit aujourd'hui pour examiner la situation critique qui règne dans les territoires palestiniens à la suite des mesures arbitraires et du traitement inhumain imposés par les autorités israéliennes d'occupation contre le peuple palestinien des territoires occupés. Outre le fait que le Gouvernement israélien poursuit sa politique de confiscation de terres, d'expansion des colonies de peuplement et de destruction de maisons ainsi que d'autres mesures arbitraires, d'autres actions ont été prises récemment.

Des restrictions ont été imposées à la liberté de mouvement dans les territoires palestiniens, et il y a eu la fermeture de certaines zones, rendant impossible la circulation de personnes entre les villages et villes palestiniens. Le territoire palestinien a été séparé, empêchant les Palestiniens de se rendre dans la ville de Jérusalem. Les autorités ont fermé la frontière israélienne aux Palestiniens et à leurs marchandises de la Rive occidentale et de la bande de Gaza et empêché l'entrée des marchandises israéliennes en territoire palestinien, ce qui a profondément affecté l'économie palestinienne et causé des souffrances à de larges couches de la population du territoire.

Ces mesures constituent une violation flagrante de la quatrième Convention de Genève de 1949 et de tous les autres accords, instruments et normes internationaux. Elles représentent un retournement brutal de la part d'Israël concernant les accords conclus à Oslo et au Caire dans le cadre du processus de paix qui a commencé à Madrid en 1991. Le fait que les autorités israéliennes persistent dans ces pratiques porte atteinte à tout le processus de paix et crée tension et instabilité dans toute la région.

Le Koweït, du fait de sa solidarité avec le peuple palestinien et de son désir de poursuivre avec succès le processus de paix au Moyen-Orient, est profondément préoccupé par les pratiques inhumaines des autorités israéliennes et demande au Conseil de sécurité d'enjoindre Israël de cesser immédiatement ces politiques de châtiment collectif qu'il prétend sans raison appliquer pour des motifs de sécurité injustifiée et qui ont fini par bloquer certaines régions autonomes. Nous lui demandons de respecter les accords qu'il a conclus avec les Palestiniens, et de continuer les négociations sur un accord final, ce qui permettra au peuple palestinien d'exercer pleinement ses droits et mettra une fin à l'agression et à l'occupation, et lui permettra d'exercer ses droits légitimes, et tout d'abord son droit à l'autodétermination et à la création de son propre État indépendant avec pour capitale la ville sainte de Jérusalem.

Le Koweït s'est félicité de l'accord conclu entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne pour étendre l'autonomie en tant qu'étape importante sur la voie de l'application intégrale de tous les aspects de l'Accord d'Oslo. Le Koweït réaffirme que la paix ne peut être globale et durable tant qu'elle n'a pas été réalisée sur tous les volets. C'est pourquoi, nous soulignons la nécessité de progresser sur les volets syrien et libanais. Nous demandons également le retrait d'Israël des territoires occupés au Liban et de les placer à nouveau sous le contrôle du Gouvernement libanais.

La participation du Koweït au Sommet de Charm el-Cheikh, qui s'est tenu le mois dernier dans la République arabe d'Égypte, souligne notre conviction qu'il est vital de donner un nouvel élan au processus de paix et de le faire progresser en vue de créer les conditions propices pour surmonter les obstacles à la paix si ardemment souhaitée et de trouver des moyens de combattre le terrorisme quelle que soit son origine et de l'éradiquer complètement de la région. Ce qui est essentiel pour l'instant est de reprendre le processus de paix sur tous les fronts afin de parvenir à une formule qui rende cette paix juste et globale.

Pour terminer, je demande à toutes les parties intéressées de poursuivre le processus de paix et de le faire progresser, au lieu de prendre des mesures qui nous font perdre l'élan que nous avions acquis ces dernières années et qui, nous l'espérons, continuera. Je leur demande de nous aider à concrétiser notre rêve : l'instauration de la paix dans la région du Moyen-Orient.

Nous lançons un appel à la communauté internationale pour qu'elle continue à fournir son appui au peuple palestinien afin de lui permettre de reconstruire son infrastructure économique, et je demande aux pays donateurs de lui fournir l'appui matériel continu dont il a besoin. Le Koweït a été le premier pays à accorder un tel appui au peuple palestinien par le biais de divers organismes et organisations internationaux. Nous exprimons notre satisfaction à l'égard des accords conclus entre l'Autorité palestinienne et le Gouvernement israélien dans le cadre du processus de paix.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Koweït des paroles aimables qu'il m'a adressées.

L'orateur suivant est le représentant du Liban. Je l'invite à prendre place à la table du Conseil et à faire sa déclaration.

M. Moubarak (Liban) (*interprétation de l'arabe*) : Monsieur le Président, j'ai grand plaisir à vous exprimer notre satisfaction à vous voir présider les travaux du Conseil de sécurité pour ce mois. Nous connaissons fort bien votre sagesse et vos vastes connaissances, de même que l'attachement de votre pays à la cause de la paix. Par conséquent, nous sommes convaincus que vous mènerez très efficacement les travaux du Conseil.

Le Conseil de sécurité examine une fois de plus une situation que certains, au sein de la communauté internationale, croyaient être en voie de règlement. Une partie de l'opinion publique a applaudi les scènes apparaissant sur leur écran de télévision — scènes de célébration marquant la signature de certains accords préliminaires conclus entre certaines parties au conflit. Nous avons toujours été de ceux qui espéraient sincèrement qu'un jour nous pourrions tous célébrer une paix juste, durable et complète; le jour où nous pourrions tous nous rassembler pour fêter un avenir radieux pour tous nos enfants.

Pourtant, nous avions prévenu tristement que non seulement toute mesure partiale était vouée à l'échec mais que cet échec entraînerait de sérieuses répercussions sur l'avenir du processus de paix car cela engendrerait une frustration dans l'opinion publique et un enracinement du désespoir, ce qui se traduit généralement par des actes de violence et des tragédies pour les civils. À partir de là, nous avons indiqué la nécessité de poursuivre ces efforts sur la base et sur les principes que nous avons tous acceptés à Madrid. Nous avons estimé qu'il serait nécessaire que les Israéliens cessent de rêver à un Eretz Israël, et cessent de croire que la sécurité puisse l'emporter sur la paix. Nous avons souligné que la paix enracine la sécurité, et non le contraire. Nous avons dit qu'une paix véritable est une paix qui, sur la base des résolutions de la légalité internationale, respecterait les droits légitimes de tous les peuples de la région, y compris le peuple palestinien, un peuple qui souffre depuis de longues années. Il a subi l'occupation, la répression, le dispersement; il a cherché à créer sa propre patrie, une patrie qui lui donnerait l'identité nécessaire pour s'associer à la communauté internationale, pratiquer et jouir de ses droits de l'homme naturels et avoir des relations civilisées avec d'autres.

Aujourd'hui, nous sommes témoins des conséquences des mesures partielles. Le désespoir engendre la violence; la violence attire la violence; et ici nous nous retrouvons une fois de plus dans un cercle vicieux de violence. La violence s'est propagée des territoires occupés palestiniens au Sud-Liban et à la Bekaa occidentale; en fait aux banlieues de Beyrouth. Le nombre de pertes civiles augmente et, au lieu de se réunir pour saluer les résultats du processus de Madrid et le retour sur la voie d'une paix véritable, le Conseil de sécurité est réuni parce que les tambours de guerre se font à nouveau entendre — les tambours de la machine de guerre israélienne bombardant à partir du sol, de la mer et de l'air, détruisant des dizaines de villes et de villages libanais, faisant des dizaines de morts parmi les civils et poussant à l'exil des milliers de femmes et d'enfants.

Nous voyons les Palestiniens protester contre la politique de siège pratiquée par Israël, contre le cordon de sécurité imposé sur la Rive occidentale et dans la bande de Gaza et sur la réoccupation de régions d'où les forces israéliennes s'étaient retirées. Pour eux, ce cordon de sécurité et ce bouclage constituent une déclaration de guerre contre le peuple palestinien.

Le Premier Ministre israélien, lauréat du Prix Nobel, a décidé de retirer son habit de paix pour enfiler ses gants de boxe. Il a dit franchement qu'il n'accepterait pas la paix aux dépens de la sécurité de son pays. Il a voulu envoyer un message à l'électorat israélien pour le convaincre que la paix ne se ferait qu'aux conditions qu'il aurait lui-même fixées. Si les autres acceptent, c'est bien; s'ils refusent, ils se retrouveront face à la machine de guerre israélienne. Et nous nous demandons si une telle logique peut servir la cause de la paix.

Il y a plusieurs semaines maintenant que les forces israéliennes ont entrepris d'imposer un châtiment collectif aux habitants palestiniens à l'intérieur des territoires palestiniens occupés. En plus du bouclage total du territoire, ces mesures comprenaient la démolition de maisons, après l'expulsion forcée de leurs habitants. Israël prétend que ces maisons appartiennent aux familles de ceux qui ont commis des actes suicides en Israël et à leurs partisans. Ces mesures punitives vont à l'encontre de toutes les normes modernes de comportement civilisé. Nous nous demandons de quel droit, en vertu de quelle logique et au nom de quelles valeurs on peut justifier de tels châtiments. Nous pensons que nulle part au monde, si ce n'est en Israël, on peut imposer de telles sanctions.

Israël a également pratiqué une politique d'annexion de territoires, d'expansion de colonies de peuplement et de restriction de l'activité économique et humaine des habitants. Nous avons tous entendu parler d'enfants et d'autres civils innocents qui ont trouvé la mort faute de médicaments ou de soins. Nous avons vu à la télévision des images — si furtives ou si limitées soient-elles — montrant la terrible situation dans laquelle se trouvent des civils. Le tableau se trouve à présent complété par les images de centaines de milliers de citoyens libanais innocents confrontés à des bombardements incessants et à un exode forcé. Hier et aujourd'hui, les chiffres ont montré que devant les menaces, les avertissements et les bombardements israéliens, plus de 300 000 citoyens ont dû quitter leurs maisons et leurs villages. La plupart des villages du sud et de la Bekaa occidentale sont vides. Israël a proféré des menaces contre les civils vivant à Tyr, sur la côte — une ville de 300 000 habitants. On craint sérieusement un autre exode collectif. Israël continue d'imposer un blocus de toute la côte libanaise et d'en bombarder les routes, visant le plus souvent des véhicules civils et des ambulances.

Nous avons pu voir récemment une ambulance bombardée, dans laquelle quatre enfants ont trouvé la mort. Si ces enfants avaient été israéliens, on se demande quelle aurait été la réaction du monde, et notamment celle de certains membres permanents du Conseil de sécurité.

Nous avons assisté au bombardement de maisons d'habitation par l'aviation israélienne. L'un de ces raids a complètement démoli une maison qui s'est effondrée sur ses habitants; toute une famille a été anéantie. Des infrastructures telles que des centrales électriques ont également été bombardées. Les opérations israéliennes au Liban ont causé la mort de plus de 50 civils et fait des dizaines de blessés. Des centaines de maisons ont été détruites, ainsi que des hôpitaux et des lieux de culte. Ajoutées aux opérations incessantes qu'Israël lance contre les habitants des territoires palestiniens occupés, ces opérations menacent la paix et la sécurité internationales de même que tous les fondements possibles de la paix à l'avenir. Elles ne font qu'exacerber la haine, la violence et les tensions entre les peuples de la région.

Cette politique se poursuit depuis des dizaines d'années. Elle n'a pas conduit et elle ne conduira pas à une solution; elle ne peut qu'entraîner une tragédie pour tous. Cette politique est une violation flagrante des droits de l'homme, du droit international et de la Charte des Nations Unies. Elle représente un défi manifeste lancé au monde civilisé et elle montre qu'Israël continue de faire fi des Nations Unies et du système de sécurité collective. Elle confirme aussi que les dirigeants de Tel-Aviv n'ont aucun respect pour le Conseil de sécurité et qu'ils se comportent comme s'ils étaient au-dessus de la loi.

Je me dois de parler de la situation au Liban dans ma déclaration car nous voyons le même scénario israélien dans les territoires palestiniens occupés et au Liban. Toutefois, je me réserve de parler plus en détail sur la situation au Liban à la séance durant laquelle le Conseil de sécurité examinera la question du Liban.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant du Liban des aimables paroles qu'il m'a adressées.

M. Biørn Lian (Norvège) (*interprétation de l'anglais*) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter de votre accession à la présidence pour le mois d'avril. J'ai grand plaisir à vous voir présider cette importante réunion. J'aimerais aussi féliciter l'Ambassadeur Legwaila, Représentant permanent du Botswana, pour la manière excellente dont il s'est acquitté de ses fonctions le mois dernier.

Le processus de paix au Moyen-Orient se trouve dans une phase délicate. Les autorités israéliennes et palestiniennes concentrent leurs efforts sur la lutte contre le terrorisme. Jusqu'à présent, des progrès considérables ont été faits à cet égard.

Dans l'intervalle, cependant, la population palestinienne de la bande de Gaza et de la Rive occidentale est confrontée à de graves difficultés économiques. Plus que jamais, la poursuite du processus de paix entre Israéliens et Palestiniens dépend d'un appui international non équivoque. Par nos paroles et par nos actes, nous devons montrer aux peuples israélien et palestinien que nous les appuyons et que nous appuyons le processus de paix dans lequel ils se sont engagés. À cette fin, la communauté internationale doit agir rapidement sur deux fronts, qui se renforcent mutuellement et qui sont aussi importants l'un que l'autre pour ce que nous essayons tous de faire.

Premièrement, nous devrions coordonner nos efforts pour combattre le terrorisme au Moyen-Orient et dans le monde entier. Le Sommet des Bâtisseurs de la paix de Charm el-Cheikh qui a eu lieu au début de ce mois et la prochaine réunion ministérielle qui doit se tenir au Luxembourg représentent le cadre de la coordination et de la coopération internationales de lutte contre le terrorisme. Il ne faut pas que le terrorisme bloque le processus de paix. Nous devons veiller à ce que le message clair du Sommet

des Bâtisseurs de la paix soit pleinement mis en oeuvre et amplifié dans son application pratique.

Deuxièmement, il est maintenant essentiel que la communauté des donateurs aide à atténuer les effets de la fermeture des frontières sur l'économie et la société palestiniennes. En sa qualité de Président du Comité de liaison ad hoc, la Norvège a demandé qu'une réunion soit convoquée d'urgence le 12 avril à Bruxelles, dont l'objectif est de coordonner l'aide à la Cisjordanie et à la bande de Gaza. La réunion a entièrement été consacrée aux questions relatives à l'assistance économique aux Palestiniens. D'après les rapports présentés à cette réunion, il faudrait accorder une large place aux questions suivantes :

Un surcroît de l'appui financier s'impose de façon urgente pour combler le déficit budgétaire croissant. Nous demandons aux donateurs de verser sans délai les contributions annoncées au Fonds Holst.

Nous demandons également aux donateurs de financer de nouveaux petits projets disséminés qui peuvent créer des emplois immédiats et de diriger le plus rapidement possible les ressources non affectées à ces projets.

Les contributions annoncées à la Conférence de Paris du 9 janvier 1996 devraient être versées dès que possible. L'exécution des projets déjà en cours doit être accélérée.

Certaines améliorations dans le transport des marchandises à destination et en provenance des zones palestiniennes ont eu lieu. Le nombre des Palestiniens autorisés à travailler en Israël augmente doucement. Nous espérons que ces tendances se poursuivront, car elles sont de la plus haute importance pour une amélioration notable de l'économie palestinienne.

En 1993, personne ne pensait que le processus de paix amorcé entre les Israéliens et les Palestiniens serait aisé. N'oublions donc pas ce que le processus de paix a permis de réaliser jusqu'à ce jour; regardons au-delà de la crise actuelle de façon à protéger et à mener à bien le processus de paix.

Étant donné que je n'ai pas l'intention de reprendre la parole aujourd'hui, qu'il me soit permis d'ajouter ces quelques mots.

La Norvège est très profondément préoccupée par l'actuelle escalade au Liban, qui a causé la mort de civils et de grands flux migratoires en provenance de la zone des combats. Nous prions instamment les parties de cesser la spirale de la violence et de conclure un cessez-le-feu immédiat, afin d'éviter de porter de nouveaux préjudices à la population civile et de permettre la reprise des négociations de paix dans la région.

Le Président (*interprétation de l'espagnol*) : Je remercie le représentant de la Norvège des paroles aimables qu'il m'a adressées.

Il reste encore un certain nombre d'orateurs. Compte tenu de l'heure tardive, et avec l'accord des membres du Conseil de sécurité, j'ai l'intention de suspendre la séance maintenant.

La séance est suspendue à 13 h 35.